

المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي
 Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique



Un préscolaire équitable et de qualité

Rapport préparatoire
à l'avis n° 3/2017

Novembre
2017



Dépôt légal : 2018MO1719
ISBN : 978-9954-9883-8-1

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : UNE VISION EDUCATIVE RENOVEE POUR UN PRESCOLAIRE DE QUALITE.....	9
1.1. L'enfant, pierre angulaire de toute vision éducative	10
1.2. Le cadre de travail et la méthode spécifiques à l'éducation préscolaire	13
1.3. Les champs disciplinaires	14
CHAPITRE 2 : L'EDUCATION PRESCOLAIRE AU MAROC : ETAT DES LIEUX	23
2.1. Synthèse des travaux scientifiques et stratégiques	24
2.2. La situation actuelle des institutions préscolaires	25
2.3. Traditionnel/ moderne : une classification à dépasser pour construire une éducation de qualité pour tous	32
CHAPITRE 3 : LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU PRESCOLAIRE : UNE CONDITION ESSENTIELLE DE LA QUALITE.....	37
1. Le constat	38
2. Les fondements/les principes directeurs	38
3. La définition des métiers	38
4. Les différentes formations préscolaires	39
5. Les centres de formation	40
CHAPITRE 4 : TOUR D'HORIZON DES BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES ET NATIONALES.....	41
4.1. Clarification des concepts autour de l'enfance	42
4.2. Des visions diversifiées autour des politiques de la petite l'enfance	43
4.3. Les tendances de la préscolarisation dans le monde	44
4.4. Les bonnes pratiques internationales	46
4.5. Les bonnes pratiques nationales	53
CHAPITRE 5 : LEVIERS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE.....	59
5.1. Au niveau de la vision globale	60
5.2. Au niveau du caractère obligatoire du préscolaire	62
5.3. Au niveau des curricula, des programmes et des supports pédagogiques	63
5.4. A propos de la langue	63
5.5. Au niveau de la formation	63
5.6. A propos de l'éducateur	64

5.7. Au niveau de l'accès au métier	64
5.8. Au niveau de la gouvernance	64
5.9. Au niveau du financement	66

**CONCLUSION : LA PETITE ENFANCE : UN CHANTIER NATIONAL
QUI APPELLE UNE VOLONTE POLITIQUE
ET UN ENGAGEMENT COLLECTIF**.....**67**

BIBLIOGRAPHIE..........**69**



INTRODUCTION

Notre pays aspire à l'édification d'une société démocratique, harmonieuse, égalitaire et moderne, ancrée dans des valeurs culturelles et sociales qui soutiennent le civisme et libèrent les esprits. L'éducation est la voie royale pour y parvenir à condition qu'elle s'oriente vers le développement des ressources humaines dans une perspective durable et ouverte sur le monde. Elle est le moyen le plus sûr pour développer une société du savoir et de la communication nécessaire à l'acquisition des valeurs de solidarité et de culture démocratique. Cette éducation est plus efficiente lorsqu'elle est dispensée à l'âge le plus tendre.

Il convient de rappeler que la Charte nationale d'éducation et de formation avait inscrit la préscolarisation des enfants de quatre à cinq ans comme une étape essentielle de l'enseignement de base. Aujourd'hui, dans la même lignée, la Vision stratégique en a fait son levier numéro 2. Ainsi, l'éducation préscolaire est devenue officiellement nécessaire pour que ce secteur soit investi par tous les citoyens concernés par l'éducation de leurs enfants et par toutes les instances gouvernementales et non gouvernementales conscientes de l'importance de cet enjeu pour notre pays. Ce secteur pourrait être un champ où se vérifient – et se confirment - de nombreux concepts_clefs de la réforme de l'éducation tels que la gouvernance, la mobilisation sociale, la concertation, le partenariat, l'inclusion, la responsabilisation, les différentes formes de formations, les innovations pédagogiques, la recherche scientifique et la politique linguistique

Le présent rapport, élaboré par la Commission de l'accessibilité et de l'éducation pour tous, se penchera sur la question de l'éducation préscolaire tant il est important d'investir le plus précocement possible dans la formation du jeune citoyen.

Le bilan des engagements qui ont été pris par notre pays montre que des efforts ont été consentis pour atteindre les objectifs du développement humain. Cependant, plusieurs leviers nécessaires à un tel développement restent encore peu fouillés

voir inexplorés. Parmi ceux ci, nous pouvons citer l'équité et la qualité de l'éducation qui restent encore un domaine en friche et la généralisation de l'éducation préscolaire toujours en cours, initialement annoncée pour 2004, puis pour 2007 puis pour 2015 et actuellement prévue pour 2025.

L'intervention de politiques éducatives successives et discontinues empêche la synergie et la capitalisation d'éléments incontournables pour le développement d'un tel secteur.

Dans son discours du 20 Août 2013, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, Sa Majesté le Roi Mohammed VI dénonçait ces dérives en rappelant qu' : « ... il n'est pas raisonnable que tous les cinq ans, chaque nouveau gouvernement arrive avec un nouveau plan, faisant l'impasse sur les plans antérieurs, alors qu'il ne pourra pas exécuter le sien intégralement, au vu de la courte durée de son mandat. Par conséquent, le secteur de l'éducation ne doit pas être enserré dans un cadre politique stricto sensu, pas plus que sa gestion ne doit être l'objet de surenchères ou de rivalités politiciennes. En revanche, il faut inscrire ce secteur dans le cadre social, économique et culturel qui est le sien, d'autant plus qu'il a pour vocation d'assurer la formation et la mise à niveau des ressources humaines pour favoriser leur insertion dans la dynamique de développement, et ce, à travers la mise en place d'un système éducatif efficient ».

Par ailleurs, le système éducatif actuel « écartelé » entre un secteur traditionnel et un secteur moderne est une vision « piège » qui ne répond pas à des impératifs opérationnels ; elle légitime un état de fait qui ne correspond pas à la réalité et institutionnalise les inégalités sociales comme une fatalité de choix culturel.

Les institutions existantes sont en deça des attentes et des préalables nécessaires à la construction d'un système d'éducation préscolaire généralisable et de qualité. Ce secteur gagne en puissance au niveau des déclarations et des intentions mais progresse d'une façon

insignifiante au niveau quantitatif et qualitatif. Les derniers chiffres officiels montrent que le nombre d'enfants préscolarisés est en régression.

Le chantier de l'éducation préscolaire a besoin d'un travail de réforme en profondeur qui s'inscrit dans la durée. Atteindre l'objectif de la généralisation d'une éducation préscolaire de qualité nécessite, de la part des différentes institutions et organisations, une convergence d'efforts autour des approches, de la mobilisation sociale, des modes de gestion, des modes de financement, de l'encadrement juridique et des objectifs ...

La Vision stratégique de la réforme 2015-2030 élaborée par le CSEFRS, insiste sur l'importance de l'enseignement préscolaire comme levier de la réforme. Elle appelle à sa généralisation et à son obligation pour assurer l'équité et l'égalité des chances de tous les enfants sans aucune discrimination.

Cette vision repose sur sept mesures qu'elle considère indispensables pour réussir la réforme de l'éducation préscolaire :

- La généralisation de la qualité ;
- L'adoption d'un modèle pédagogique spécifique ;
- La mise en place d'un cadre référentiel impliquant les acteurs et créant la synergie ;
- La mise à niveau du préscolaire existant ;
- La création de filières de formation spécifiques à l'éducation préscolaire ;
- La valorisation des bonnes pratiques ancrées dans la réalité marocaine ;
- Le redoublement d'efforts pour la prise en charge de la petite enfance précaire dans des établissements de qualité.

Le fait que la Vision stratégique 2015-2030 du CSEFRS considère l'éducation préscolaire comme un levier privilégié de la réforme éducative témoigne que le Maroc est sur la bonne voie, même si le chemin à parcourir reste encore bien long.

Le présent rapport expose la vision pédagogique à construire pour une éducation de qualité centrée sur l'enfant en définissant le cadre, les approches et les champs disciplinaires. Ensuite, il décrit la situation actuelle du préscolaire en termes quantitatif et qualitatif à partir des pratiques éducatives observées. Puis, il traite des modes de formation nécessaires pour assurer la qualité de l'éducation en présentant les objectifs des programmes. Par ailleurs, il parcourt la situation du préscolaire dans le monde en identifiant les bonnes pratiques utiles pour notre réforme de l'éducation. Enfin, il conclut par des propositions qui paraissent appropriées pour réussir la réforme de l'éducation préscolaire concernant le cadre juridique, la qualité et l'accessibilité.

Pour réaliser ce rapport, la Commission de l'éducation-formation pour tous et de l'accessibilité :

- a présenté un ensemble d'exposés effectués par ses membres, portant sur la problématique du préscolaire dans notre pays ;
- a organisé un ensemble d'auditions avec les directeurs des différents départements (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Entraide Nationale) chargés de l'éducation préscolaire qui ont exposé la situation à partir des engagements de leurs ministères ;
- a écouté plusieurs opérateurs non institutionnels actifs dans le domaine du préscolaire (la Fondation Marocaine pour la promotion de l'Enseignement Préscolaire (FMP), la Fondation BMCE, la Fondation Zakoura, l'association Al Jissr et l'Association Oum Al Ghait) ;
- a sollicité une expertise externe reconnue dans le domaine.



CHAPITRE 1 :

UNE VISION EDUCATIVE RENOVEE POUR UN PRESCOLAIRE DE QUALITE

Tous les travaux scientifiques, et plus particulièrement les neurosciences, confirment avec force que pour qu'un enfant apprenne et se développe, il a besoin d'être dans un milieu qui lui assure la sécurité, la bienveillance, la considération, l'échange, la compréhension et l'entraide. Ce sont ces qualités et ces finalités qui fondent la vision pédagogique et définissent la qualité de l'éducation préscolaire.

La qualité du lien social et des activités offertes à l'enfant déterminent le sens de son développement et définissent la nature des résultats. Un enfant qui rit, qui échange, qui travaille et qui développe des comportements solidaires avec les autres est un enfant qui s'épanouit, qui apprend et qui se socialise.

Selon que l'on considère l'éducation préscolaire à travers le prisme de l'enseignement ou celui de l'éducation, les termes de la définition changent. Les politiques éducatives qui soutiennent, de par le monde, des objectifs, des méthodes et des outils en faveur de l'enseignement préscolaire n'obtiennent pas les mêmes résultats que les politiques éducatives qui visent l'épanouissement de l'enfant, son développement et la qualité du lien social.

Concernant l'enseignement, les connaissances, les apprentissages et l'art de la transmission sont les éléments qui vont déterminer la qualité.

Quant à l'éducation, la connaissance n'est pas une base prédéterminée. Elle n'a de valeur que parce qu'elle permet à l'enfant de construire quotidiennement son propre savoir à travers les expériences vécues et les savoirs-faire acquis. Ces savoirs et ces savoirs-faire sont aussi fondés sur les apprentissages et les pratiques de vie avec les autres dans des valeurs d'égalité, de solidarité, de non-discrimination qui permettent à chaque enfant de développer sa propre individualité et son identité familiale, sociale et culturelle. Le savoir-être est la troisième composante qui permet à l'enfant d'être considéré dans sa spécificité propre. L'éducation préscolaire est basée sur une vision holiste qui considère l'enfant dans sa globalité et s'articule autour de trois éléments

constitutifs à savoir l'enfant, le cadre, la méthode et les contenus disciplinaires.

1.1. L'enfant, pierre angulaire de toute vision éducative

C'est à partir de la spécificité de l'enfant, de son niveau de développement, de ses besoins, de ses droits et de sa santé que peuvent se définir et se construire les contours d'une vision éducative respectueuse, adaptée et efficiente.

L'enfant en âge préscolaire est en pleine évolution. Les expériences vécues au cours de ses premières années de vie au sein de sa famille et dans les institutions préscolaires qu'il va fréquenter vont agir profondément sur le développement et la configuration de son cerveau et vont avoir une grande influence sur son développement physique, intellectuel et social ultérieur.

Le cerveau de l'enfant d'âge préscolaire est encore immature, son développement va se poursuivre au cours des cinq premières années de vie mais sa maturation va se prolonger jusqu'à la fin de l'adolescence et ne se terminera qu'au début de l'âge adulte. Le cerveau de l'enfant n'est donc pas en mesure de réfléchir et de se comporter comme le font les personnes adultes. Les régions cérébrales impliquées dans les notions de temps, dans la mémorisation, dans la vie affective et sociale continuent leur développement tout au long de l'enfance. Il revient aux adultes de revoir leurs exigences et de s'adapter aux capacités réelles des enfants qui ne sont en aucun cas des adultes en miniature.

Le préscolaire joue un rôle important sur le développement du cerveau. Après la naissance, le développement du cerveau est très intense. Des millions de connexions synaptiques se créent, se déforment ou se réorganisent selon les expériences vécues par l'enfant et montrent que le cerveau humain enregistre la totalité des choses vécues par l'enfant, que celles-ci soient bonnes ou mauvaises. Ces expériences modifient le développement du cerveau et peuvent avoir des répercussions majeures sur la vie présente et future de l'enfant.

La qualité de l'environnement et des relations influe positivement sur le développement du cerveau. L'environnement joue un rôle déterminant dans le développement des cellules cérébrales, leur nature et la qualité des circuits neuronaux. Pour que le cerveau d'un enfant se développe dans de bonnes conditions, il a besoin de relations positives, apaisées et stimulantes avec les personnes de son entourage.

Pendant les premières années, et particulièrement pendant l'âge préscolaire, un environnement stimulant et un contexte favorable jettent les bases d'un développement et d'un apprentissage fructueux. A l'opposé, la négligence, le manque de soin, l'absence d'affection et les mauvais traitements ont des effets délétères sur le développement du cerveau des enfants et sur sa configuration. Cet impact négatif aura des répercussions tout au long de la vie.

L'institution préscolaire doit être conçue et fondée dans son organisation et dans son fonctionnement éducatif sur les dernières données scientifiques relatives au développement de l'enfant. L'importance que revêt la période préscolaire dans la construction du jeune enfant et dans son devenir d'adulte impose une révision des approches éducatives et des objectifs dans notre système éducatif. L'institution préscolaire est bien plus qu'un lieu d'apprentissage, c'est aussi un lieu de vie et de développement pour les enfants.

L'institution préscolaire tient compte des **BESOINS** du jeune enfant. A cette étape de la vie, il n'est pas encore en mesure de surseoir à ses besoins qui deviennent totalement envahissants lorsqu'ils ne sont pas satisfaits.

Les besoins de l'enfant d'âge préscolaire sont les suivants:

- Besoins physiologiques : respirer, manger, boire, se reposer et dormir, éliminer, se mouvoir et jouer ;
- Besoins de protection et de sécurité : être protégé, être dans un milieu stable ;

- Besoins d'amour et de socialisation : avoir de l'attention, être reconnu, créer des liens avec les autres ;
- Besoins de réalisation de soi : communiquer, apprendre, trouver des réponses, être autonome.

L'institution doit être conçue et organisée pour répondre de manière adaptée à l'ensemble de ces besoins et l'éducateur doit être bienveillant et formé afin de permettre à l'enfant de se développer dans un climat de bien-être physique, psychique et social.

L'institution préscolaire intègre les DROITS du jeune enfant et les met en œuvre dans la quotidienneté de la vie de la classe.

- Reconnaître à l'enfant le droit d'être un être humain à part entière.
- L'enfant n'est ni un «animal sauvage» à dresser ni une pâte à modeler. Ce n'est pas non plus un adulte en miniature. C'est un être humain à part entière qui doit être respecté. Il a le droit de vivre pleinement son existence, ici et maintenant, en tenant compte de sa nature profonde : un être gai, curieux, qui aime bouger, jouer et être inconditionnellement aimé. On ne peut en aucun cas le réduire à la projection de l'adulte de demain.
- Reconnaître à l'enfant le droit à une identité.

Une grande part de l'identité de l'enfant puise ses racines dans son milieu familial avec lequel l'éducateur doit construire de bonnes relations et coopérer pour un meilleur développement de l'enfant et pour le renforcement d'une estime de soi positive.

L'institution préscolaire se situe en continuité avec la vie familiale. Pour ce faire, l'éducateur s'adresse à l'enfant dans sa langue maternelle durant les premières semaines d'adaptation. Ce qui n'empêche pas d'introduire progressivement d'autres langues.

- Reconnaître à l'enfant le droit à une éducation et une égalité des chances.

Tout enfant est éducable. L'éducateur reconnaît à chacun la capacité de progression et de réussite. Il accueille et respecte leur diversité. Il part de l'idée fondamentale que tous les enfants sont capables d'apprendre et de se transformer chacun à son propre rythme. C'est le poids de cette certitude dont l'éducateur est porteur qui crée la relation de confiance avec l'enfant et qui l'aide à grandir et à aller au-delà de lui-même.

- Reconnaître à l'enfant le droit à la protection contre toutes formes de violence.

Education et violence sont encore bien trop souvent mêlées. Les propos humiliants et les châtiments corporels ont des effets nocifs sur la santé physique et psychique de l'enfant et peuvent aller jusqu'à mettre en péril son devenir scolaire.

Pour apprendre, l'enfant a besoin de se sentir en confiance et valorisé. La violence éducative constitue un frein à ses apprentissages, elle crée un climat d'insécurité, de peur et détruit l'estime de soi.

- Reconnaître à l'enfant le droit de jouer, de rire et de rêver.

Le jeu constitue la principale activité du jeune enfant et est une source inépuisable de plaisir et de satisfaction. Le jeu constitue pour lui un véritable moteur de découvertes et d'apprentissages. Au préscolaire, le jeu, sous toutes ses formes, doit occuper une place essentielle.

En recourant au jeu ou à l'animation ludique, l'éducateur fait aimer l'école et crée des situations motivantes, conditions indispensables à l'épanouissement de l'enfant et à ses apprentissages.

- Reconnaître à l'enfant le droit à la protection contre les maladies.

La prévention des maladies du jeune enfant repose sur la conjonction de facteurs logistiques, organisationnels et humains. Les locaux qui

accueillent les classes préscolaires doivent être adaptés et entretenus avec soin pour garantir un bon niveau de confort et d'hygiène.

L'éducateur doit être capable de reconnaître et de répondre aux besoins physiologiques des enfants qui sont considérés comme les éléments fondamentaux de leur bien être physique et mental.

- Reconnaître à l'enfant le droit de s'exprimer et de participer.

L'éducateur doit accepter le principe de l'expression libre de l'enfant pour éveiller le désir de parler et de s'approprier le langage. Dans bien trop de classes préscolaires, la parole de l'enfant n'est tolérée que durant l'activité de langage et se réduit à la répétition des mots ou des phrases construites par l'éducateur.

Au préscolaire, la production verbale est de tous les instants. Elle est essentielle pour permettre à l'enfant d'exprimer ses idées d'abord de manière hésitante puis, de plus en plus précise.

L'institution préscolaire promeut la SANTE du jeune enfant

L'éducateur participe au dépistage des principales déficiences sensorielles et des éventuelles pathologies de l'enfant. En effet, l'enfant d'âge préscolaire ne bénéficie pas d'un suivi médical suffisant. Or, un dépistage précoce permettrait de mettre en place, le plus tôt possible, une prise en charge thérapeutique souvent beaucoup plus efficace que lorsqu'elle est mise en route tardivement.

Il serait hautement souhaitable qu'une visite médicale obligatoire menée par l'hygiène scolaire soit proposée à tous les enfants au cours de leur préscolarisation.

L'institution préscolaire tisse des liens avec les parents

L'enfant en âge préscolaire est encore dans une situation de transition, il a soif de découvrir le monde extérieur mais reste encore très attaché

à son milieu familial. C'est la raison pour laquelle, l'institution préscolaire doit rester très proche des familles car l'enfant ne doit pas se sentir tiraillé entre les deux lieux qui rythment sa vie quotidienne.

Pour le bien-être et l'adaptation réussie de l'enfant, l'éducateur établit des relations avec les parents qui permettent la circulation de l'information et les échanges susceptibles de renforcer la coéducation entre l'institution et la famille.

1.2. Le cadre de travail et la méthode spécifiques à l'éducation préscolaire

Les principes qui constituent les fondements de la pédagogie préscolaire sont nombreux et se déclinent comme suit :

- Se centrer sur l'enfant doit être considéré à la fois une méthode et une attitude nouvelle dans la relation éducative. L'éducateur du préscolaire n'a pas un programme figé. Il tient compte des centres d'intérêt de l'enfant. Il ne fait pas une leçon mais anime des activités qui laissent une large place à l'initiative et à l'action de l'enfant. Dans chaque activité, l'enfant est mis en situation active : il réfléchit, il communique, il bouge, il manipule, il joue, il expérimente... C'est en agissant que l'enfant apprend. L'éducateur est à l'écoute des enfants, c'est avant tout un facilitateur et un organisateur de leurs apprentissages. Le point de vue des enfants est entendu et la classe devient un lieu convivial qui appartient aussi bien à l'éducateur qu'aux enfants.
- Aménager l'espace de l'institution préscolaire pour favoriser les apprentissages, les interactions et le mouvement des enfants. La classe a un aménagement très spécifique : coin regroupement, ateliers, coins de jeux ; ce qui permet de varier les formes de « travail », ensemble, en petits groupes ou individuellement. Les supports pédagogiques sont au service de l'autonomisation des enfants. La cour de récréation joue également un rôle pédagogique important pour les divers domaines d'apprentissage.

- Aménager le temps de l'institution préscolaire pour donner à l'enfant les premiers repères temporels tout en variant les activités tout au long de la journée pour permettre l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

L'emploi du temps constitue un cadre général qui prend en compte les rythmes chrono biologiques du jeune enfant.

Selon les orientations officielles, le volume horaire annuel d'éducation préscolaire est d'environ 850 heures, ce qui situe l'enveloppe horaire hebdomadaire d'enseignement autour de 25 heures.

Les différents domaines disciplinaires, même s'ils sont encore très imbriqués les uns aux autres, sont déjà présents dans le préscolaire. Il faut veiller à leur répartition au cours de la semaine.

L'organisation du temps dans la classe doit rester très souple. Elle permet avant tout de fixer des balises à l'éducateur. Une définition stricte du temps aboutirait à une rigidité de la pratique et ne laisserait plus de place à l'initiative et à la créativité des enfants et de l'éducateur.

- Accorder une large place au jeu dans l'institution préscolaire qui constitue un véritable moteur d'exploration et de découverte. Le jeu participe au développement et à la maturation du cerveau du jeune enfant. Il permet l'acquisition de multiples savoirs, savoir-faire et savoir-être : créativité, imagination, adresse, persévérance, respect des règles, plaisir d'apprendre, concentration, organisation, socialisation, coopération...

L'ensemble de ces compétences sont utiles non seulement pour l'acquisition des apprentissages scolaires mais aussi pour la vie.

Les différents types de jeux à développer dans l'institution préscolaire sont :

- Les jeux symboliques ou jeux d'imitation ;
- Les jeux de construction ;

- Les jeux moteurs ;
- Les jeux sensoriels ;
- Les jeux traditionnels ;
- Les jeux de langage ;
- Les jeux éducatifs.

Tous les types de jeux peuvent servir aux apprentissages dans le préscolaire. Ils permettent de développer une pédagogie active qui plait à l'enfant et lui donne envie d'apprendre et de progresser.

- Développer la pédagogie du projet d'activités est une approche de travail qui permet d'organiser et de donner sens aux activités. Il s'agit de programmer un ensemble ordonné d'activités pluridisciplinaires reliées entre elles par un thème commun qui a un rapport avec les événements de la vie de l'enfant (rentrée scolaire, famille, fête, monde animal et végétal...). Ces activités visent à développer chez l'enfant des compétences transversales et spécifiques durant une période déterminée de l'année scolaire.

Au préscolaire, toutes les activités doivent toujours mettre l'enfant dans une situation d'apprentissage actif : jeu ou activité ludique, activité motrice, manipulation, expérimentation, discussion avec ou sans support, situation problème...

- S'appuyer sur un référentiel de compétences pour le préscolaire qui constitue une feuille de route pour tracer le chemin à parcourir. L'élaboration de ce référentiel de compétences de base qui transcende tous les ministères et les institutions de tutelle est à construire. Il devra constituer la base d'un préscolaire équitable et de qualité pour tous les enfants, qui puisse tracer des balises claires, précises et compréhensibles par tous les éducateurs et prendre appui sur les données scientifiques relatives à la connaissance du développement de l'enfant. Il laissera une place à la créativité et à

l'adaptation des activités à l'environnement dans lequel vit l'enfant et à ses centres d'intérêt. L'éducateur doit toujours garder la liberté de réfléchir et de proposer les activités qu'il considère les mieux adaptées pour atteindre une compétence donnée.

- Intégrer l'évaluation au préscolaire comme un outil permettant d'aider à la professionnalisation de l'éducateur.

L'évaluation est un outil qui va permettre au préscolaire de suivre l'enfant sur toute une année scolaire et d'apprécier sa progression vis-à-vis de ses propres performances de départ (développement personnel, socialisation et apprentissages) et d'identifier préocemment les enfants en difficulté. L'évaluation va aussi permettre à l'éducateur de mieux organiser et piloter son action éducative. Ceci permet de distinguer :

- Le suivi individualisé de l'enfant à travers divers moyens (l'observation de l'enfant au cours des activités, le dossier des activités de l'enfant et le livret de suivi de l'enfant va permettre de faire un bilan plus systématique et plus global de ses acquis dans les différents domaines du préscolaire). Tous ces éléments pourront donner lieu à des échanges avec les parents.
- Le pilotage de l'action éducative pour mesurer la pertinence des activités et des modalités d'animation à travers l'utilisation du cahier journal, de la grille d'évaluation des projets d'activités et des échanges avec les autres éducateurs.

1.3. Les champs disciplinaires

Selon les champs disciplinaires dans lesquels s'inscrit la vision du préscolaire, il est proposé que l'ensemble des disciplines soit organisé autour d'un projet d'activités qui les rassemble et les coordonne.

Le langage oral

C'est une des fonctions essentielles du préscolaire. L'enfant devrait passer d'environ 500 mots à plus

2500 en fin de préscolaire. Il doit également acquérir la capacité de construire des phrases de plus en plus longues et de plus en plus complexes.

Le langage est indispensable pour le développement de l'enfant et pour l'acquisition de tous les autres domaines. C'est aussi la principale voie pour la préparation à la lecture. Le langage est intégré à tous les moments de la vie de l'enfant et à toutes les activités au préscolaire.

On distingue :

- le langage de situation qui permet la communication et l'échange à travers les moments informels (accueil, hygiène...), les activités rituelles, les activités motrices, les discussions autour de sujets significatifs pour les enfants ;
- le langage d'évocation qui permet de décrire, de raconter, d'informer...à partir de faits ou de situations qui ont eu lieu ou qui auront lieu. C'est une mise en récit qui nécessite clarté et précision. C'est un langage qui se rapproche du langage écrit et qui nécessite pour être compréhensible par tous un niveau de langage supérieur au langage de situation.

De très nombreux supports soutiennent le développement du langage : toutes les représentations visuelles, les jeux de langage et les comptines et chansons qui sont l'outil privilégié du préscolaire.

L'éducateur joue un rôle primordial dans le développement du langage grâce à son propre niveau linguistique. C'est un modèle d'expression pour l'enfant; il lui apprend à parler explicitement. Il facilite les échanges et soutient l'expression de l'enfant. Il incite les enfants à parler, à décrire et à s'exprimer. Il corrige et enrichit le langage de l'enfant

Au préscolaire, l'éducateur ne fait jamais une leçon de langue. Toutes les activités disciplinaires sont des occasions de développement des langues qui vont permettre de réfléchir, de s'exprimer et d'agir, tantôt dans sa langue maternelle, tantôt en arabe classique, tantôt en français selon l'emploi du temps.

La lecture

L'acte de lecture est souvent perçu comme la capacité de décoder une représentation graphique du langage. Or, si cette aptitude est nécessaire, elle ne définit en aucun cas l'acte de lire. Être lecteur signifie la capacité d'effectuer à la fois un travail de décodage et de compréhension.

La lecture n'est pas seulement un processus visuel, elle est aussi un processus cognitif. Le lecteur prélève des indices dans un texte tout en s'appuyant sur des connaissances préalables pour comprendre.

Cette définition du «savoir-lire» est primordiale car elle conditionne les objectifs de l'apprentissage et les moyens à développer en lecture (et écriture) dès le préscolaire.

Apprendre à lire tel que nous venons de le définir est un apprentissage long, fastidieux, et quelquefois difficile pour les enfants qui débutent au préscolaire et se poursuit pendant l'école primaire et tout au long de la vie. En revanche, la prévention de l'illettrisme débute dès le préscolaire. En effet, les enfants qui n'auront pas développé un lexique mental préalable ainsi qu'une familiarisation avec la syntaxe en arabe classique (ou en français) sont condamnés à devenir des décodeurs de textes, incapables d'aller au-delà car, privés des outils qui leur permettraient d'aller à la conquête du sens et de la compréhension.

L'acte de lecture ne peut être réduit à un simple acte de décodage, il doit être appréhendé dans sa complexité dans laquelle interviennent :

- Des facteurs linguistiques (niveau et richesse de la langue parlée par l'enfant) ;
- Des facteurs socio-affectifs (représentation, motivation, pression familiale) ;
- Des facteurs perceptifs (perception visuelle, capacité de représentation, attention, mémorisation, raisonnement sur la langue, perception auditive, orientation spatiale) ;
- Des facteurs cognitifs (culture générale, mémorisation de mots significatifs, connaissance des lettres de l'alphabet).

De très nombreux supports soutiennent les activités de lecture au préscolaire : les écrits fonctionnels de la classe (étiquettes prénom, étiquettes de la date du jour, mots en lien avec le thème en cours, règles de vie de la classe...), les écrits présents dans l'environnement de l'enfant (panneaux de la route, facture d'eau et d'électricité, facture du téléphone, prospectus du supermarché...) et l'élément majeur reste les livres pour enfants (imagiers, albums, contes, abécédaires, documentaires...).

La littérature enfantine en langue arabe, est au niveau du préscolaire encore embryonnaire. Il est à recommander de développer une littérature nationale de qualité pour les jeunes enfants : textes bien écrits et adaptés au niveau de langue des jeunes enfants, illustrations colorées, attrayantes et significatives et des valeurs véhiculées compatibles avec nos valeurs nationales.

Pour la littérature enfantine en langue française, un grand choix existe. Certains albums sont quelquefois déconnectés de notre réalité nationale, il revient alors à l'éducateur de savoir procéder à de bons choix !

Le rôle de l'éducateur est de mettre en place des écrits fonctionnels dans sa classe, d'utiliser tous les écrits disponibles dans son environnement, d'installer un coin bibliothèque et surtout de donner le goût des livres aux enfants.

Il ne brûle pas les étapes dans l'apprentissage de la lecture et ne se soumet pas à la pression de certains parents pour un apprentissage précoce et irréfléchi de la lecture.

Le graphisme et l'écriture

Le graphisme et l'écriture sont deux activités distinctes qui se différencient par le fait que les lettres de l'écriture se prononcent et entrent dans la composition de mots qui ont un sens, tandis que les exercices de graphisme se limitent à préparer l'enfant à acquérir les coordinations nécessaires pour être apte à réaliser correctement les gestes de l'écriture et à s'initier à l'observation de son patrimoine.

Le graphisme permet de développer des activités qui aident l'enfant à construire des habiletés d'attention, de perception, d'anticipation du geste et de motricité fine et à développer des compétences utiles pour la maîtrise du geste d'écriture. Ces gestes de base s'acquièrent progressivement, au fur et à mesure que la motricité générale de l'enfant se développe. Les graphies sont prélevées dans l'environnement de l'enfant.

L'écriture est une activité qui comporte un double aspect : dessin ou calligraphie des lettres et transmission d'un message qui a une signification. L'acquisition de l'écriture est en rapport avec la maturation psychologique et intellectuelle nécessaire pour que l'enfant comprenne le sens symbolique d'un message écrit. C'est pourquoi l'apprentissage de l'écriture doit toujours être motivé par une prise de conscience chez l'enfant de la signification de l'écrit.

Apprendre à écrire est une opération de longue haleine qui, même si elle peut débuter lentement et prudemment vers l'âge de 5-6 ans, ne devra être systématisée que pendant la première année de l'enseignement fondamental.

Les activités de graphisme et d'écriture consistent à dessiner, représenter des objets, des personnages réels ou fictifs, travailler la mobilité du poignet et des doigts, diversifier les outils qui laissent une trace, diversifier les supports (texture, forme), acquérir un répertoire graphique (en s'inspirant de l'environnement), écrire des lettres, des mots et des phrases courtes (qui ont du sens pour l'enfant).

Le rôle de l'éducateur dans le développement de l'écriture et du graphisme est de veiller au respect des conditions d'apprentissage (posture, tenue du scripteur), de développer des activités qui développent la motricité fine, la latéralisation, la discrimination, en mettant en place le travail en petits groupes pour pouvoir suivre chaque enfant individuellement, valoriser la culture amazighe et arabo-islamique pour les supports de graphies, créer des situations d'écriture fonctionnelles. Et surtout, l'éducateur ne brûle pas les étapes et tient compte des capacités motrices et cognitives de l'enfant.

L'éducation physique

L'enfant a un besoin absolu de se dépenser physiquement à l'extérieur. Il peut ainsi libérer ses pulsions motrices et prendre du plaisir en courant, en sautant, en dansant, en grimpant seul ou avec ses pairs. A l'âge préscolaire, il possède déjà des potentialités motrices qu'il ne demande qu'à exercer et à développer. Il est capable, avec plus ou moins d'habileté, de réaliser la plupart des gestes naturels de la vie quotidienne. Cette habileté se perfectionne avec l'âge et grâce à la pratique régulière d'activités physiques adaptées au stade de son développement. L'éducation physique s'appuie sur le désir de découverte et le besoin de mouvements de l'enfant. Elle vise à élargir progressivement son répertoire d'actions en s'appuyant sur tous les aspects de la motricité : cognitifs, sensorimoteurs, affectifs et sociaux. L'éducation physique amène l'enfant à adopter des comportements moteurs adaptés à toutes les situations de la vie quotidienne, permet le développement et le fonctionnement de l'organisme de l'enfant, exerce une influence sur la croissance et le maintien en bonne santé. L'éducation physique permet à l'enfant de découvrir et d'expérimenter toutes les possibilités physiques que lui offre son corps, de construire son raisonnement et sa compréhension du monde, d'acquérir l'adresse et l'aisance dans la réalisation de gestes de plus en plus fins et précis.

Les quatre grands domaines d'activités de l'éducation physique au préscolaire sont les suivants :

- Les activités qui visent le développement des habiletés gestuelles et motrices globales (marcher, courir, sauter, ramper, grimper, se suspendre, s'arrêter, lancer, porter, pousser, être en équilibre... sur des terrains divers) ;
- Les activités d'exploration du milieu et d'orientation (se situer, s'orienter, se déplacer dans un espace connu et inconnu et apprendre à représenter cet espace) ;
- Les activités de coopération ou d'opposition (jeux collectifs qui permettent de respecter

les règles, d'agir collectivement, de faire preuve de fair-play) ;

- Les activités d'expression corporelle à visées esthétiques et culturelles (rondes, danses, mimes...).

Le rôle de l'éducateur est de planifier chaque jour des activités motrices en faisant preuve de tolérance vis à vis de l'activité motrice débordante de l'enfant. Il s'appuie sur l'éducation physique pour développer d'autres apprentissages relatifs au langage (apprendre des verbes d'action), aux mathématiques (se repérer dans l'espace, acquérir des notions de quantité...), au graphisme (reproduire des gestes...). L'enfant apprend toujours mieux en agissant. Cependant, la séance d'éducation physique ne peut être réduite à un objectif d'apprentissage scolaire. C'est un moment d'épanouissement et de plaisir pour l'enfant.

Les activités créatives

Le préscolaire est une phase idéale pour mettre en place et développer des pratiques créatives qui permettent au jeune enfant d'exprimer sa personnalité et de mettre en œuvre sa fonction de créativité. Cette fonction est une composante de l'intelligence humaine qui nécessite d'être pratiquée, développée et enrichie. Elle sera utile tout au long de la vie. En effet, face aux changements rapides du monde dans lequel l'enfant sera amené à vivre, la créativité constitue la manière la plus sûre de le préparer à un monde incertain et instable. Elle ouvre le champ de l'innovation et prépare l'enfant à une adaptation constante à son environnement.

L'institution préscolaire est un lieu qui peut s'ouvrir à la créativité des enfants par la mise en place de situations qui sollicitent son imagination. L'enfant ne crée pas à partir de rien. Il faut nourrir sa vie intérieure à partir de l'observation d'images, d'œuvres, de paysage, de danses et de l'écoute d'histoires, de contes, de musique, ... qui touchent sa vie émotionnelle et son affectivité. C'est dans cette observation et cette écoute attentives et dans les traces qu'elles laissent dans sa mémoire

que l'enfant puise les ferment de sa capacité à créer, à innover et à reconstruire le réel à partir de ses perceptions sensorielles les plus intimes.

Lors des activités créatives, l'enfant réalise des productions artistiques, corporelles, sonores, en fonction d'un désir spontané ou en fonction d'une consigne. Il expérimente une multitude de possibilités à partir de son propre corps ou à partir de techniques ou de matériaux mis à sa disposition.

Les activités créatives permettent aussi d'exercer la motricité fine de l'enfant grâce à la manipulation d'outils, de matières et de supports. Pour réaliser une œuvre individuelle ou collective, il aura recours au découpage, collage, déchiquetage, modelage, enfilage, piquetage, grattage...

Les sources de la créativité à développer sont multiples : Créativité autour des sons, autour des goûts et des odeurs, autour de la symbolisation, l'expression orale et corporelle, avec des images, des couleurs et des matières.

Le développement de la créativité nécessite du temps; c'est pourquoi de nombreuses heures doivent être consacrées aux activités d'expression : arts plastiques, expression corporelle, chants, danses... qui vont laisser une grande place à la liberté et à l'imaginaire. Cette fonction a besoin d'être exercée à maintes reprises pour se développer.

La créativité ne repose en aucun cas sur l'imitation d'un modèle, la reproduction d'une technique à l'identique. La créativité est avant tout la possibilité de prendre le risque d'exprimer en toute liberté quelque chose de profondément intime et inédit.

Le développement de la créativité repose avant tout sur l'attitude de l'éducateur qui consiste à respecter le goût, l'imaginaire, la sensibilité des enfants et à accueillir leurs productions sans jugement normatif ou esthétique.

Les œuvres des enfants sont le fruit de leur imaginaire et une projection de ce qu'ils ressentent. Elles ne sont en aucun cas le produit d'une performance que l'éducateur peut juger, évaluer et encore moins comparer entre les enfants.

La créativité ne s'apprend pas. Elle peut seulement éclore si l'on donne le droit à l'enfant de l'exercer régulièrement dans un climat de plaisir, de confiance et de respect.

Les activités musicales

La plupart des éducateurs ne possèdent pas une culture musicale et en conséquence, cette activité est bien souvent inexistante au préscolaire. Or, il est tout à fait possible d'éveiller la sensibilité musicale des enfants, de leur donner le goût pour la belle musique, d'éveiller en eux le plaisir que procurent les œuvres musicales sans être pour autant de véritables virtuoses.

Le rôle de l'éducateur consiste à apprendre aux enfants un répertoire de comptines et à s'exprimer avec la voix. Il encourage à l'improvisation des chants, met en place des jeux d'écoute, propose l'écoute de musiques variées, de rythmes à reproduire. Il encourage les enfants à inventer des sons variés à partir des objets présents dans la classe et l'usage des instruments de musique populaire.

L'éveil scientifique et technologique

L'éveil scientifique et technologique part du questionnement spontané de l'enfant sur lui-même, sur les autres, sur le milieu environnant et sur les objets pour l'amener à comprendre les choses et les phénomènes et tenter de les expliquer.

A ses interrogations, les adultes (parents et éducateurs) prennent rarement le temps de répondre ou proposent des réponses erronées faisant appel à des informations fausses ou surnaturelles communément admises. Ces premières représentations inexactes des sciences, qui se construisent au cours de l'enfance, peuvent devenir de véritables obstacles à l'acquisition des connaissances scientifiques ultérieures.

Il s'agit donc d'introduire des activités d'éveil scientifique (autour de la biologie animale et végétale et de la matière) et des activités technologiques au préscolaire.

L'enseignement des sciences doit insuffler le désir d'apprendre et d'aller chercher les informations dont tout citoyen a besoin pour comprendre le monde dans lequel il vit. Cette autonomie vis à vis du savoir constitue le meilleur rempart contre toutes les diverses formes de charlatanisme et d'obscurantisme.

A travers les séances d'éveil scientifique et technologique, l'enfant va :

- Apprendre à observer (décrire, verbaliser ce que l'on voit, ce que l'on sent, ce que l'on ressent, ce que l'on entend...) ;
- Nommer avec précision et justesse ;
- Apprendre à comparer et à catégoriser (à partir de quelques critères simples qui seront repris systématiquement d'une situation observée à l'autre) ;
- Apprendre à se documenter (dans un livre, sur la toile) ;
- Mettre en place un dispositif expérimental et le mener jusqu'à son terme ;
- Structurer et communiquer des informations ou des résultats ;
- S'initier au mode de fonctionnement d'objets techniques simples.

Le rôle de l'éducateur en matière de développement de l'éveil scientifique et technologique se limite à placer l'enfant en situation active pour qu'il puisse construire son raisonnement à partir de ses observations. Il contribue à éveiller chez l'enfant l'état d'esprit du chercheur (intérêt, curiosité, questionnement, incertitude) en mettant en place des situations motivantes. Il articule l'apprentissage scientifique avec les apprentissages langagiers de l'oral et de l'écrit, tout en développant l'argumentation chez l'enfant et en laissant toujours des traces écrites signifiantes.

L'éducation à la santé

Elle vise l'implication précoce de l'enfant dans la prise en charge de son capital santé, par

l'information et l'acquisition de connaissances utiles à la gestion de sa santé et à l'acquisition de comportements susceptibles d'entretenir et de développer sa santé. Elle a un but strictement préventif et constitue un facteur d'économie de dépenses en maladies et en soins. L'éducation à la santé s'appuie sur les connaissances scientifiques et sur les avancées régulières de la recherche médicale. Elle tient compte des problèmes de santé publique propres à notre pays.

La perméabilité de l'enfant aux pratiques nouvelles et sa curiosité naturelle font de cet âge préscolaire une période idéale pour contracter des habitudes d'hygiène et des comportements favorables à la santé. Des séances d'éducation à la santé sont également programmées sur des thématiques spécifiques pour transmettre des savoirs et des savoir-faire en s'appuyant sur des jeux éducatifs, des histoires, des sorties, des comptines, des jeux, des affiches, etc.

Les grands axes de l'éducation à la santé concernent :

- La connaissance du corps (les différentes parties de son corps, les organes des sens, leur fonction et le cycle de la vie) ;
- Les soins corporels (lavage des mains, brossage des dents, mouchage...) ;
- L'alimentation (groupes alimentaires, composition de repas équilibrés, cheminement des aliments de la production à l'assiette et comportement du consommateur) ;
- Les situations à risque (dangers dans l'institution et à la maison, dangers de la route, dangers des produits vendus dans la rue, dangers des animaux errants, prévention de la pédophilie) ;
- Le respect de l'environnement (usage des poubelles, rangement, économie d'eau, respect des plantations et de la nature...) ;
- La connaissance des principales professions liées à la santé et à l'hygiène.

Le rôle de l'éducateur revient à veiller à la propreté de la classe et des sanitaires qui doivent refléter les messages d'hygiène transmis aux enfants et éviter tout message dissonant. Il adopte les mêmes gestes d'hygiène que ceux qu'il transmet aux enfants et met en place des routines d'hygiène dans l'organisation de la journée. Il participe à l'éducation parentale pour une meilleure prise en charge de la santé des enfants. Il veille aussi à fournir une information juste aux enfants et leur transmet une vision positive de l'éducation à la santé.

Les mathématiques

Au niveau du préscolaire, l'activité mathématiques est une préparation à l'enseignement mathématique que les enfants suivront, par la suite, à l'école primaire et qui leur permettra de développer les capacités d'abstraction, de rigueur et de logique, grâce à l'acquisition de méthodes de pensée utilisant le symbole et la systématisation. De façon plus pragmatique, l'usage des mathématiques est utile dans notre vie quotidienne : acheter des légumes, faire une recette, coudre une robe, se repérer sur une carte, couper un gâteau en parts égales... et permet de résoudre des problèmes de la vie courante. Au préscolaire, il s'agit à la fois de commencer à donner à l'enfant l'outillage mathématique mais en même temps à le mettre face à des situations-problèmes qui lui permettent concrètement l'utilisation de cet outillage.

Il s'agit de proposer régulièrement à l'enfant des situations fortuites ou provoquées, dans lesquelles la réponse n'est pas disponible d'emblée. L'enfant va devoir réfléchir, recourir à des essais, décomposer les éléments dont il dispose, analyser les relations qu'ils ont entre eux... Ces situations servent de supports afin de mettre en pratique et d'exercer certaines notions mathématiques. L'enfant est toujours mis en face de situations concrètes qui font appel au jeu ou à la manipulation d'éléments.

L'activité mathématique va permettre à l'enfant de :

- Résoudre des problèmes simples faisant appel au raisonnement et à la logique ;
- Se repérer dans le temps ;
- Se repérer dans l'espace ;
- Manipuler des nombres et des quantités ;
- Découvrir les formes et les grandeurs.

Le rôle de l'éducateur consiste à organiser le travail en petits groupes pour résoudre des problèmes mathématiques. Il utilise le vocabulaire le plus précis possible, s'appuie sur d'autres champs disciplinaires pour accompagner l'apprentissage des notions mathématiques, rassemble et organise un maximum de matériel qui favorisera l'exploration et la manipulation par les enfants.

L'éducateur fabrique et utilise les jeux éducatifs en lien avec les apprentissages mathématiques. Ces jeux composés de puzzles, de dominos, de jeu de l'oie, jeu des petits chevaux, cartes à points... évoluent avec l'âge de l'enfant et intègrent des niveaux de difficultés grandissants. Ils permettent d'aborder différents concepts mathématiques.

L'éducation religieuse, civique et citoyenne

Le préscolaire représente le premier espace social dans lequel l'enfant va découvrir la vie avec ses pairs et apprendre à vivre en bon entendement avec eux en respectant les droits et les règles de la vie collective. Tout en affirmant sa personnalité, il doit apprendre à tenir compte des autres. Le climat de la classe, son organisation, ses rites et les valeurs religieuses, civiques et citoyennes qui y sont prônées lui montrent la voie à suivre. La compréhension et l'adhésion à ces valeurs se construisent progressivement, en parallèle avec la maturation psychologique de l'enfant grâce à la richesse des expériences qui pourront être vécues au préscolaire et dans l'entourage familial. La transmission des valeurs ne s'apprend ni à travers une leçon magistrale ni à travers la contrainte. La discussion, l'échange, l'écoute de points de vue divergents et surtout le comportement de l'éducateur ont, sans nul doute, un impact bien plus fort.

Au préscolaire, les valeurs auxquelles l'enfant sera le plus sensible sont celles qui vont avoir une signification en lien avec sa vie, avec la vie de la classe ou avec les personnages des histoires qui lui sont racontées.

L'éducation religieuse, civique et citoyenne vise à transmettre à l'enfant un ensemble de valeurs humanistes et universelles censées lui permettre de développer des attitudes et des comportements civiques et citoyens, de l'initier aux pratiques démocratiques et de le familiariser avec les éléments fondateurs de l'islam.

A travers l'organisation de la classe, l'enfant apprend à :

- Construire les règles de vie de la classe et à les éprouver ;
- Assumer des responsabilités en lien avec le fonctionnement de la classe ;
- Utiliser les règles de politesse ;
- Participer à la gestion et à l'entretien du matériel et de la classe ;
- Mettre en œuvre les règles du « travail scolaire » (écouter les consignes, réfléchir, s'appliquer, aller jusqu'au bout de la tâche...).

A travers des séances spécifiques, l'enfant découvre :

- Les valeurs à partir de situations significatives pour l'enfant ;
- La discussion sur le fonctionnement de la classe pour apprendre à réfléchir, à écouter les autres et à proposer des solutions

Le rôle de l'éducateur dans le développement de l'éducation religieuse, civique et citoyenne, est de montrer la voie à suivre. A cet âge, l'enfant est beaucoup plus sensible à l'exemplarité des comportements qu'aux grands discours. L'éducateur opte pour des pratiques pédagogiques et une organisation qui valorisent l'implication des enfants à tous les niveaux de la classe. Il met en place des règles et des limites compatibles avec la dignité

humaine, il bannit la violence éducative et veille au respect de la diversité.

L'éducateur a le devoir de transmettre un islam modéré, de paix et du vivre-ensemble compatible avec les valeurs de la Nation.

En conclusion et dans une perspective qualitative et d'égalité des chances, il convient d'adopter une vision de l'éducation préscolaire identique pour tous les enfants du Maroc quel que soit le milieu dont ils sont issus et quelle que soit l'institution préscolaire qu'ils fréquentent.

Cette vision de l'éducation préscolaire doit :

- Intégrer trois dimensions essentielles : l'épanouissement du jeune enfant, ses apprentissages et sa socialisation ;
- S'appuyer sur les connaissances scientifiques et pédagogiques du jeune enfant et particulièrement sur les récents apports des neurosciences cognitives et émotionnelles ;
- Laisser une large place à l'expression, aux différents types de jeu et au mouvement de l'enfant ;
- Etre enracinée dans notre réalité sociale et culturelle.



CHAPITRE 2 :

L'EDUCATION PRESCOLAIRE AU MAROC : ETAT DES LIEUX

La situation actuelle est encore loin des attentes et des ambitions d'un système d'éducation préscolaire généralisable et de qualité. Cet état des lieux trouve son origine dans des facteurs historiques et culturels qui continuent à impacter le développement d'un préscolaire centré sur les besoins et les droits de l'enfant.

Pendant de nombreuses années, ce secteur est resté en dehors de l'organisation formelle de l'éducation nationale. Quelques ministères ont pris en charge l'accueil des enfants d'âge préélémentaire et offert cette éducation aux enfants dans les zones où l'école n'existe pas. Quant au secteur privé, il s'est emparé du plus grand nombre pour satisfaire la demande des familles.

Autour des années 90, l'élan de la réforme de l'éducation nationale a ouvert le champ à la coopération entre les chercheurs universitaires et le ministère de l'Education nationale pour introduire des innovations pédagogiques; ce qui a constitué une étape déterminante dans la redéfinition des objectifs et des approches de l'éducation préscolaire. Grâce à un travail soutenu et continu, cette coopération a permis d'introduire des innovations pédagogiques et de recentrer l'intérêt sur la spécificité et les besoins de l'enfant, elle a aussi permis de jeter les bases d'une réflexion sur les champs scientifique, pédagogique, administratif, organisationnel, institutionnel et juridique.

L'institution préscolaire doit permettre aux enfants d'acquérir le plaisir de l'effort personnel, les bienfaits de la solidarité et les règles de la socialisation. Elle doit aussi par le jeu, stimuler chez l'enfant la réflexion, l'expression, l'observation et le partage ainsi que l'effort intellectuel et la création artistique.

Le chantier de la réforme globale a permis de mettre en exergue cette phase d'éducation des jeunes enfants et de créer une véritable dynamique autour du préscolaire. Cependant, à l'heure actuelle, le système de l'enseignement préscolaire est loin d'être généralisé et s'oriente vers une vision purement scolaire. Quant à la qualité, elle

reste l'apanage d'une minorité favorisée (12 %) qui a compris qu'une éducation précoce constituait une garantie d'une scolarité durable et de qualité et un investissement sûr pour la scolarité de leurs enfants.

Le manque de personnel qualifié et l'absence de centres de formation et de qualification n'appellent pas à l'optimisme. L'offre d'une éducation de qualité reste à construire.

2.1. Synthèse des travaux scientifiques et stratégiques

La question de l'éducation préscolaire a été au cœur de multiples travaux scientifiques et stratégiques à partir de 1990.

2.1.1 Au niveau académique, plusieurs manifestations scientifiques ont été organisées par l'équipe ATFALE au sein de la Faculté des Sciences de l'Education et plus récemment par la Fondation Zakoura et la Fondation BMCE. Divers travaux stratégiques ont été élaborés par la COSEF, par le Conseil Supérieur de l'Enseignement et par le ministère de l'Education Nationale en partenariat avec l'UNICEF.

Ces différents travaux ont permis de constituer un capital théorique et pratique qui a propulsé un nouveau débat sur le rôle de l'éducation préscolaire dans notre pays et sur les nouveaux défis auxquels ce secteur doit faire face : éclatement des tutelles, mode de gestion et de financement, vision, formation du personnel, production pédagogique...

Cette mobilisation autour de l'éducation préscolaire a constitué un tournant important de la représentation de la prise en charge de l'enfant marocain avant l'âge de la scolarisation qui s'est accompagnée d'une remise en question des modèles pédagogiques hérités du passé et de leur inadéquation à cette tranche d'âge. Une nouvelle logique, qui base son approche sur la connaissance scientifique de l'enfant et sur sa réalité sociale, économique et culturelle, a vu le jour mettant à nu les institutions sans vision, sans formation et sans perspectives.

2.1.2 Au niveau des travaux et des études, une quinzaine ont été recensés. Ils concernent l'enseignement préscolaire et ont été réalisés par des chercheurs marocains et par des bureaux d'étude dans des cadres différents.

Certains sont des travaux menés à l'initiative de chercheurs mais la majorité est commanditée par des instances institutionnelles :

- Travaux des colloques organisés par ATFALE/ Faculté des Sciences de l'Education de 1992 à 2016 ;
- Rapport du Développement Humain publié en 2006 ;
- Etudes pour le Conseil Supérieur de l'enseignement 2000/2016 ;
- Etudes dans le cadre de la coopération entre le ministère de l'Education nationale et l'UNICEF (2002 à 2015) ;
- Rapports du Haut-commissariat au Plan.

Il est intéressant aussi de signaler qu'il existe plusieurs rapports internes commandités par le Ministère de l'Education nationale et/ou par les organismes internationaux tels la Banque Mondiale, l'UNICEF, l'UNESCO, l'USAID, l'ISESCO, l'ALECSO, l'OIT..., qui ne manquent pas d'intérêt.

Il ressort de toutes ces études, une mine d'informations et de propositions concernant :

- La nécessité de développer une vision éducative basée sur des données scientifiques avec un ancrage culturel ;
- La nécessité de développer des approches pédagogiques favorisant l'apprentissage, l'épanouissement, l'autonomie et le développement personnel de l'enfant ;
- L'intérêt de l'apprentissage précoce des langues ;
- La présentation de divers scenarii pour la prise en charge de l'éducation préscolaire par le secteur public et/ou le secteur privé,

- La présentation de divers modes de financement pour la prise en charge des établissements préscolaires.

Cependant, quels que soient les travaux et le niveau d'approfondissement proposés, on ne peut que constater le manque d'impact réel dans la conduite du développement de l'éducation préscolaire. Il semble que la prolifération des études vise à masquer les véritables problèmes :

- La saturation de l'investissement du secteur privé pour les plus de 50 % d'enfants qui restent à préscolariser ;
- Le manque de capitalisation sur les acquis pédagogiques existants et sur la reconnaissance des travaux d'experts nationaux ;
- La fragilité des moyens financiers de la société civile et le manque d'implication financière des pouvoirs publics ;
- L'absence d'une véritable politique étatique en faveur de la petite enfance ;
- L'absence d'une décentralisation réelle de la question de la petite enfance au niveau des politiques régionales et communales.

2.2. La situation actuelle des institutions préscolaires

L'observation des chiffres émanant de diverses sources ne permet pas une description précise de la réalité de l'éducation préscolaire au Maroc. La comparaison entre les chiffres du Haut-commissariat au Plan, le Recueil émis par le Ministère de l'Education nationale et l'Annuaire des Statistiques indiquent des écarts entre les données. Cette situation n'est pas étonnante et reflète la difficulté du recensement de ce secteur qui reste très difficile à circonscrire. Pour ce travail, nous nous appuierons sur les données 2015/2016¹ du Ministère de l'Education nationale, disponibles à ce jour.

¹ Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, Division des Etudes et des statistiques.

2.2.1 Le préscolaire en chiffres

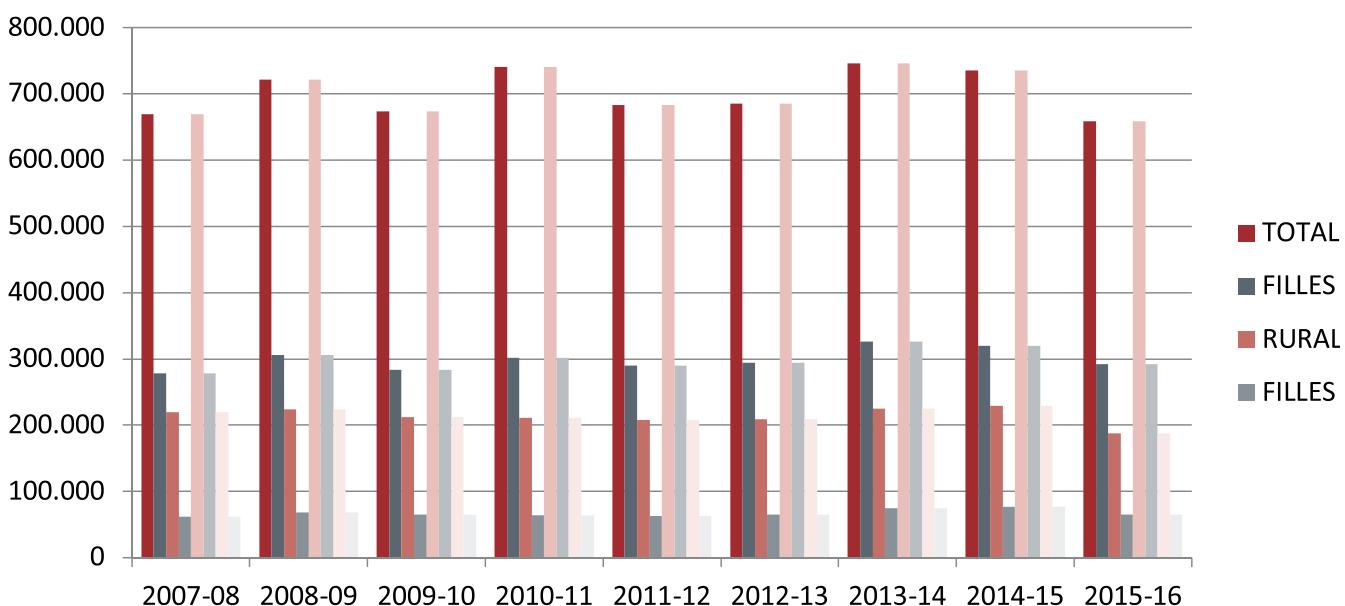
Le secteur préscolaire accueille 658 789 enfants² dans divers types d'établissements avant l'école primaire. Ce nombre rassemble les enfants de moins de 4 ans et les enfants de plus que 5 ans. Dans la tranche des 4/5ans, nous trouvons 588 040³ enfants soit 43.80% qui fréquentent actuellement un établissement préscolaire. Ce chiffre contraste

avec les pourcentages souvent avancés et qui oscillent entre 58 et 65%.

Sur l'ensemble de la population du Maroc, le nombre d'enfants en âge préscolaire (4 et 5 ans) est de 1 342 385⁴. Nous avons donc 754 345 d'enfants de 4 à 5 ans qui ne bénéficient pas d'une éducation préscolaire, soit 56.2 %.

TABLEAU N° 1

Evolution des effectifs des enfants préscolarisés selon le sexe et le milieu 2007 à 2016



Malgré tous les efforts et les moyens consentis (réforme, plan d'urgence...), l'effectif des enfants préscolarisés évolue en dents de scie au cours de ces dernières années et présente même une régression depuis 3 ans.

Le taux de préscolarisation des filles est toujours inférieur à la moyenne nationale. Il était de 41.56% en 2007 et il passe à 44.28% en 2016.

Le taux de préscolarisation des enfants dans les zones rurales a connu une régression en dix ans. Il était de 32.86% en 2007 et il n'est plus que de 28.42% en 2016.

Les petites filles rurales sont les moins bénéficiaires de la préscolarisation. Seule environ

une fille sur quatre est préscolarisée dans le monde rural. Cependant, au cours de ces dix ans, on remarque une tendance moyenne à la hausse de leur préscolarisation puisqu'elle passe de 41.56 % à 44.28 % au niveau national et de 28,22 % à 34,59 % dans le milieu rural.

Malgré la multitude des opérateurs ministériels soutenus par la société civile, 56.2 % d'enfants ne bénéficient d'aucun programme préscolaire. Ces enfants sont placés, dans le meilleur des cas, sous la garde de leur mère ou d'un membre de la famille et, dans le pire des cas, ils sont livrés à eux-mêmes dans leur environnement. Ils relèvent principalement des couches sociales défavorisées dans des zones périurbaines et rurales qui

2 Recueil MENFP 2015/2016.

3 Recueil du MENFP 2015/2016.

4 Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), mai 2017.

n'intéressent pas le secteur privé. Ces enfants qui ne bénéficient pas du préscolaire ne sont pas issus de familles qui rejettent l'idée d'une prise en charge précoce de leurs enfants par un tiers. Bien au contraire, dans l'immense majorité des cas, les familles sont tout à fait favorables à la préscolarisation de leurs enfants⁵. C'est souvent une raison majeure qui vient s'opposer au projet de préscolarisation. Parmi les causes recensées, nous pouvons citer les obstacles suivants :

- Absence de structure préscolaire à proximité de l'habitat des jeunes enfants ;
- Structure préscolaire trop éloignée du domicile des enfants ;
- Pauvreté des familles face aux frais d'écolage ;
- Garde des enfants assurée par un éducateur/homme ;
- Absence de toilettes dans l'institution préscolaire ;
- Recrutement des enfants pour des tâches d'aide aux parents.

Sans mesures incitatives, les décalages entre les intentionnalités du système éducatif (prévision de généralisation pour tous les enfants du Maroc, importance du préscolaire comme levier du système éducatif...) et la réalité de la situation du préscolaire (stagnation des effectifs préscolaires, exclusion des enfants pauvres et des enfants ruraux et particulièrement des filles, absence de formation préscolaire...) risquent fort de perdurer.

Au nom du respect de l'égalité des chances et de la lutte contre la pauvreté, il est primordial de développer des solutions de préscolarisation pour les enfants les plus défavorisés qui ont, bien plus que les autres enfants, besoin de programmes de soutien éducatif pour sortir du cycle de l'ignorance et de la déperdition.

2.2.2 Les caractéristiques et les tutelles

Le secteur préscolaire accueille 658 789 enfants⁶ dans divers types d'établissements avant l'école primaire.

Le secteur de l'éducation préscolaire se caractérise par la multiplicité des ministères de tutelle, des institutions d'accueil, des finalités éducatives, des approches pédagogiques et des pratiques linguistiques. Il ne relève pas exclusivement de la tutelle du Ministère de l'Education nationale. Ce dernier est censé avoir la tutelle sur les institutions qui accueillent les enfants entre 4 et 5 ans⁷. Il regroupe des enfants qui fréquentent des Kouttab préscolaires, des jardins d'enfants gérés par le secteur privé et des classes intégrées gérées par la société civile. Les enfants de moins de 4 ans relèvent de la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les enfants de plus de 5 ans révolus se retrouvent généralement dans les institutions sous la tutelle du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.

6 Recueil MENFP 2015/2016.

7 Selon la loi 005.

TABLEAU N° 2
La situation du préscolaire (sources MENFP)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	TYPE DE STRUCTURES	TUTELLES	NOMBRE D'ENFANTS	%
PRESCOLAIRE TRADITIONNEL	Kouttab coraniques	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	51 609	
	Kouttab préscolaires	Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle	347 186	
PRESCOLAIRE MODERNE	Jardins d'enfants	Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle	132 144	
	Jardins d'enfants/Crèche	Ministère de la Jeunesse et des Sports	14 501	
	Jardins d'enfants	Entraide Nationale	31 991	
	Ecole maternelles	Missions Etrangères	1 997	
PRESCOLAIRE PUBLIC	Classes intégrées	Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle et Société civile	79 361	
			TOTAL : 658 789	100 %
				60.5 %
				27.41 %
				12.09 %

La répartition des enfants selon les ministères de tutelles se présente de la manière suivante :

- Le Ministère de l'Education nationale : 85 %
- Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : 7,83 %
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère des Affaires sociales : 2,02%
- L'Entraide Nationale : 4.85 % en incluant les associations partenaires.
- Les missions culturelles relevant de diverses ambassades étrangères : 0.30 %

Ce tableau montre clairement que le préscolaire dit traditionnel reste dominant. Il accueille 60,53% des enfants préscolarisés. Le préscolaire dit moderne est en nette progression se situant à 27.41 %. Le secteur public est en légère croissance grâce à l'implication de la société civile et couvre 12.09 %.

La classification largement répandue comprend trois catégories : le préscolaire traditionnel, le préscolaire moderne et le préscolaire public.

Le préscolaire traditionnel

Ce type de préscolaire est fréquenté par 398 792 enfants dont 165 852 filles. Ces institutions sont composées de 23 991 classes.

- 133 605 enfants se trouvent dans les zones rurales dont 38 756 filles.
- 22 577 éducateurs dont 13 003 éducatrices encadrent ce secteur.
- Dans les zones rurales, 10 497 éducateurs dont 2 049 éducatrices encadrent ce secteur.

Le préscolaire traditionnel est surtout implanté dans les quartiers défavorisés urbains et dans les zones rurales. Il accueille plus de garçons que de filles, quel que soit le lieu d'implantation. Il apporte une véritable réponse aux besoins de garde des enfants pour les parents issus de milieux défavorisés en raison de son faible coût.

Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques a toujours eu des prérogatives sur les écoles coraniques.

Le préscolaire moderne

Les caractéristiques de ce secteur sont les suivantes :

- 180 636 enfants dont 86 829 filles fréquentent les institutions préscolaires modernes dans 9 325 classes dont 273 en milieu rural ;
- 5 328 enfants se trouvent dans les zones rurales dont 2 404 filles ;
- 10 794 éducateurs dont 10 078 éducatrices encadrent ce secteur ;
- Dans les zones rurales, 302 éducateurs dont 263 éducatrices encadrent le secteur.

Dans le secteur moderne, le taux de présence féminine est quasi équivalent au taux de présence masculine chez les enfants. En revanche, chez les éducateurs, les femmes sont très présentes. Cette distribution des genres est une des différences avec le secteur traditionnel, y compris dans les zones rurales. Ceci ne garantit pas, bien sûr, compte tenu du manque de formation, que les pratiques pédagogiques soient modernes ou novatrices.

Le secteur moderne se trouve quasi essentiellement dans les zones urbaines, dans la mesure où les investisseurs ne s'intéressent pas aux zones rurales non rentables.

Le préscolaire public

L'émergence des classes préscolaires publiques est une initiative intéressante car elle institue progressivement l'éducation préscolaire au sein des écoles publiques. La création de ce secteur public est récente; elle date des recommandations des travaux de la Commission spéciale de l'Education et de la Formation en 2003⁸. Elle repose sur une directive du Ministère de l'Education nationale qui a ordonné à toutes les Académies régionales de

céder des classes dans les établissements primaires publics, particulièrement dans les zones rurales, pour accueillir des enfants en âge préscolaire (4 et 5 ans). Le but recherché est d'inciter la création de classes préscolaires dans les zones défavorisées (rural et semi urbain).

C'est un secteur qui prend progressivement de l'importance, il accueille 79 361 enfants dont 39 047 filles dans 3 861 classes⁹. Les éducateurs sont au nombre de 2 816 dont 2 513 éducatrices.

Nous constatons qu'un peu plus de la moitié des établissements, 2 608 classes se trouvent dans les zones rurales. Dans ces structures, les filles et les garçons sont à quasi parité avec toujours un léger avantage pour les garçons.

Le développement quantitatif et qualitatif de ce type de préscolaire est très fragile car c'est à la société civile que revient le rôle de gestion de ces classes préscolaires dites « intégrées ». Les moyens et les capacités d'encadrement dont disposent les multiples associations gestionnaires de ces classes varient considérablement. Il est regrettable de constater que les associations les plus démunies n'hésitent pas à prélever l'argent sur les frais d'écolage pour assurer leur survie. « Ce qui explique pourquoi beaucoup d'éducateurs quittent leur poste quelquefois après quelques mois sans salaire et surtout ne se fidélisent pas dans le secteur préscolaire. Il n'y a pas de capitalisation de l'expérience, ce qui maintient le système dans la médiocrité et empêche l'installation d'une éducation de qualité bénéfique aux enfants »¹⁰.

Nous trouvons également de grandes entreprises (du secteur bancaire, minier, pharmaceutique, et autres...) qui s'impliquent, depuis plusieurs années, dans l'effort national de développement de l'éducation préscolaire. Pour ce faire, elles créent des fondations ou des associations et

⁸ En 2003 le Ministère de l'Education nationale a organisé deux journées, une pour le diagnostic de la situation du préscolaire et une pour la stratégie du développement du secteur préscolaire. Ces journées qui ont réuni tous les opérateurs du préscolaire, visaient la généralisation du préscolaire en 2007.

⁹ Recueil Statistique de l'Enseignement 2015/2016. Ministère de l'Education nationale de la formation et de la recherche scientifique, Royaume du Maroc.

¹⁰ BENNETT J. Rapport de mission UNESCO 2008.

nouent des partenariats avec les ministères et avec des organismes internationaux. Elles interviennent dans la construction des classes, dans leur équipement, dans l'amélioration des infrastructures existantes (installation de latrines, peinture...), dans le financement de la formation sur le tas de l'éducateur et quelquefois même dans la prise en charge du salaire de l'éducateur, indépendamment des frais d'écolage payés par les parents, se substituant ainsi totalement à l'Etat (du moins momentanément).

Toutes ces associations qui interviennent sur tout le territoire national jouent, à très court terme, un rôle positif pour le développement quantitatif du préscolaire (et pour la résorption du chômage des jeunes diplômés). Mais, à moyen et long terme cette situation va à l'encontre du développement qualitatif du secteur préscolaire. Car, cette précarité économique constraint à recruter des éducateurs avec un niveau académique faible et à multiplier le nombre d'enfants par classe pour « rentabiliser » les dépenses. Ces éducateurs mal payés, sans formation, avec des conditions de travail pénibles ne s'inscrivent pas dans un projet professionnel et quittent très rapidement le secteur. Ainsi, les enfants les plus défavorisés ont les éducateurs les moins performants qui ne possèdent ni les diplômes, ni la maîtrise des langues, ni l'expérience professionnelle.

Il est à noter, que dans la phase actuelle, ces classes sont encadrées par des éducateurs qui n'ont pas de formation. La progression des classes intégrées s'explique par les efforts de tous les opérateurs dans ce secteur à répondre à la demande des parents.

Les missions étrangères

Les ambassades de pays étrangers (France, Belgique, Espagne, Etats-Unis, Italie, Arabie Saoudite, ...) disposent d'institutions scolaires pour accueillir leurs ressortissants mais aussi des enfants marocains. Ils accueillent 1 997 enfants¹¹. Ce sont des établissements très prisés

par la classe sociale favorisée et très sélectifs pour les admissions d'enfants. Ils appliquent les directives éducatives de leur pays respectif avec des adaptations au programme négociées avec le Ministère de l'Education nationale marocain.

Après ce tour d'horizon du secteur préscolaire, plusieurs remarques s'imposent :

- Tous les établissements préscolaires, (à quelques très rares exceptions près) exigent une participation financière aux familles. Les frais d'écolage varient de 50 Dirhams à 5000 Dirhams et sont à l'entièvre charge des parents ;
- La typologie des institutions traditionnelle/moderne/publique est loin de clarifier la réalité éducative et de gestion de ce secteur:
 - Ce classement s'appuie principalement sur des critères quantifiables qui n'ont rien à voir avec la tradition et/ou la modernité. Ils dépendent avant tout des moyens économiques mis en œuvre par l'établissement.
 - La qualité éducative n'est jamais retenue comme critère de classement. Si ce critère était retenu, peu d'établissements seraient considérés comme adaptés à l'éducation préscolaire.
 - Les classes intégrées dites « publiques » reposent sur une grande précarité économique, puisque les frais d'écolage doivent servir pour couvrir les frais inhérents à la classe préscolaire et à l'association de tutelle.

On repère un ensemble de points communs aux trois types de préscolaire:

- L'absence de vision éducative et pédagogique adaptée aux enfants d'âge préscolaire ;
- L'absence de formation des éducateurs ;
- La fixation sur les apprentissages scolaires précoces ;

11 Ce chiffre est une estimation.

- L'absence d'apprentissages basés sur les savoir-faire et les savoir-être ;
- L'attentisme et l'immobilisme des enfants ;
- La violence éducative ;
- Le non-respect des besoins fondamentaux du jeune enfant.

2.2.3 Les pratiques éducatives

Les pratiques éducatives dans les classes préscolaires sont très hétérogènes en raison d'une absence de vision pédagogique nationale, harmonisée, claire et précise dans ce domaine à laquelle s'ajoute l'absence de formation de base.

L'observation et le travail sur le terrain nous permettent de relever schématiquement trois tendances de pratiques éducatives selon le type d'institution d'accueil.

a/ Les pratiques pédagogiques dans les écoles coraniques

L'école coranique accueille des enfants, majoritairement des garçons, sans distinction d'âge, de 5/6 ans à 16 ans. Les pratiques pédagogiques reposent sur l'apprentissage du Coran, de la langue arabe et des histoires inspirées de la civilisation musulmane.

Concernant les établissements qui accueillent les enfants en âge préscolaire, il n'existe pas de vision pédagogique ou de programmes spécifiques hormis les recommandations de simplifier l'enseignement et d'être plus clément envers les petits enfants.

b/ Les pratiques pédagogiques dans les institutions «pré-primaires»

Dans les institutions pré-primaires, les enfants accueillis sont censés avoir entre quatre et cinq ans mais, dans les faits, nous trouvons des enfants de moins de quatre ans (et quelquefois même des bébés).

Ces institutions ne bénéficient ni d'un encadrement ni d'un contrôle continu de la part de leurs ministères de tutelles. Un grand

nombre d'associations rurales qui développent du préscolaire se situent dans cette catégorie.

L'activité principale dans la majorité de ces institutions se limite au gardiennage des enfants dans un climat plus ou moins violent pour contraindre les enfants à « se tenir tranquille » pendant toute la journée.

Certains éducateurs/éducatrices dispensent parfois quelques bribes d'enseignement scolaire inspiré des programmes de l'école primaire en arabe (l'écriture, la lecture, l'apprentissage du Coran). Le jeu est perçu comme une perte de temps. Quand il existe, il est considéré comme un moment récréatif. L'enfant a peu d'occasions de se mouvoir.

c/ Les pratiques éducatives dans les établissements préscolaires modernes

Ces institutions se distinguent par la recherche de la nouveauté pédagogique, soit par conviction soit pour répondre aux besoins des familles de plus en plus exigeantes sur la qualité éducative. Nous distinguons là deux catégories :

- La première composée d'établissements qui souhaitent former des enfants bilingues (voir trilingue) dès le préscolaire. Ils utilisent des livrets d'activités en langue arabe et française. Ces établissements se montrent relativement respectueux des enfants les plus jeunes auxquels ils accordent le droit de jouer et de se mouvoir. En revanche, dès le niveau 2, les enfants sont considérés comme des élèves qui doivent apprendre à lire et à écrire, en arabe et en français, le plus vite possible. Le challenge consiste à remettre à l'enseignant de l'école primaire des enfants lecteurs et de séduire les parents qui restent les bailleurs de fonds de ces classes.
- La seconde contient les fondations et des associations qui investissent dans l'éducation préscolaire en essayant de professionnaliser ce secteur. Elles recrutent leur personnel et lui proposent des sessions de formation. Il existe chez elles une conscience de la

spécificité de l'âge préscolaire qui les conduit à mener des recherches documentaires pour élaborer leur propre vision pédagogique.

Ces diverses pratiques éducatives témoignent du retard que nous accusons dans le domaine de l'éducation préscolaire qui peine à se démarquer du système de l'école primaire.

L'absence d'une vision pédagogique, centrée sur l'enfant, ouvre un champ de pratiques très diverses avec un point commun, celui qui met l'enseignant au centre de l'action éducative et considère l'enfant dans sa dimension purement scolaire. Le développement humain n'est pas à l'ordre du jour.

Les éditeurs saisissent cette brèche ouverte pour développer des outils qui finissent par définir les contours de l'action éducative au préscolaire. « Ces livrets d'activités » dictent les exercices à proposer aux enfants et réduisent l'initiative des éducateurs en appauvrissant les modalités d'apprentissage des enfants. Cette tendance est renforcée par l'absence de formation et oublie totalement l'importance du développement de la personnalité et de la sociabilité des enfants.

La formation reste la pierre angulaire de toute vision pédagogique. Sans elle, les institutions, les livres et les outils les plus commerciaux et les plus fantaisistes continueront à sacrifier de nouvelles générations.

Le préscolaire évolue dans un espace clos. D'un côté, il se montre très peu attentif aux liens à créer avec les familles des enfants (en dehors des liens pécuniaires). D'un autre côté, il est coupé des objectifs de la première année de l'école primaire. Cet absence d'ancre dans la vie et l'environnement éducatif de l'enfant l'empêche de développer une identité éducative forte autour de l'intérêt de l'enfant et bloque sa possibilité d'évolution. Le préscolaire se sclérose dans une fonction d'école avant l'école et sans être une école alors qu'il aurait tant d'autres fonctions beaucoup plus porteuses pour nos jeunes générations.

2.3. Traditionnel/ moderne : une classification à dépasser pour construire une éducation de qualité pour tous

Le cadre officiel dans lequel s'inscrit le secteur préscolaire est appelé « التعليم الأولي » et intègre des établissements dits traditionnels et modernes sous des tutelles diverses.

Au Maroc, il existe deux forces qui s'affrontent autour de l'intérêt de l'enfant et de son avenir. Les uns désirent ancrer l'éducation des enfants dans des habitudes liées à des traditions séculaires, quitte à réinventer celle-ci, pour perpétuer des valeurs perçues comme menacées de disparition. Les autres souhaitent répondre aux nécessités et aux exigences de l'époque avec une projection dans un avenir différent mais tout aussi incertain. Entre ces deux pôles, l'immense majorité des groupes sociaux s'accordent et développent, avec plus ou moins de bonheur, des attitudes qui leur permettent de voguer entre ces deux pôles pour assurer, à leurs enfants, une position qui corresponde à leur vision.

Nous constatons une situation où le champ éducatif est catégorisé en deux champs distincts : l'un appelé l'éducation traditionnelle et l'autre l'éducation moderne.

Dans cette perspective, les tenants de l'éducation traditionnelle et les tenants de l'éducation moderne participent à la culture d'un double sens de l'action éducative souvent opposée rarement articulée. Le premier que nous préférons appeler l'éducation classique tend à promouvoir des attitudes éducatives « d'ajustement, d'adaptation, de correction... ». Le second que nous préférons appeler l'éducation rénovée tend à promouvoir des attitudes pour « développer, construire, autonomiser... » le bénéficiaire de l'éducation.

Cette dichotomie reflète la conception que chacune des parties se fait de la nature de l'enfant.

Pour l'éducation classique, la transmission des valeurs et des pratiques éducatives de la société est le but ultime. L'enfant est considéré comme un

récipient dont le rôle et le devoir sont de s'adapter et d'intégrer les valeurs sociales transmises. Cette vision éducative repose sur un schéma statique qui rime avec instruction/enseignement. L'action va du maître vers l'enfant. Le maître est sensé détenir le savoir et le savoir-faire. Il est dans un rapport vertical où il a le devoir de transmettre la vérité à travers la connaissance dont il dispose. Il détient les outils pour forcer les enfants/élèves à s'ajuster et à s'adapter. Il ne tolère pas les écarts et déploie un arsenal de moyens pour les corriger. Cette correction peut varier entre le redoublement d'effort, de soutien, jusqu'à la correction symbolique, morale et physique.

Un autre point et non des moindres est la vision parcellaire que l'éducation classique a de l'enfant/élève. Il suffit d'apprendre à l'enfant des éléments épars, il finira, en grandissant, par donner lui-même du sens. Dans cette vision, l'enfant/élève doit constamment s'adapter aux maîtres, aux programmes et au système.

L'enfant est considéré dans cette perspective comme un être à qui nous devons prescrire des objectifs et des méthodes en dehors de son dynamisme propre, de sa personnalité, de sa sensibilité et des bases de son développement. Nous lui enlevons toutes possibilités d'agir, d'interagir et de peser sur les choses, sur les événements et sur sa destinée

Au Maroc, l'éducation classique, reste une réalité vivace et exerce une influence certaine sur la pratique éducative des enseignants et sur les institutions en charge de la formation des futurs maîtres. Cette influence se retrouve aussi dans une grande partie de la société qui par habitude tend à la reproduction et au reflexe de la résistance aux changements. Il n'est pas rare de voir des éducateurs et des parents défendre, avec véhémence, les valeurs des ancêtres et exercer de l'autorité sur leurs enfants au nom de l'identité culturelle et cultuelle.

L'éducation moderne est définie selon des critères scientifiques basés sur les dernières découvertes

en matière de développement de l'enfant, de son écosystème et de l'art pédagogique d'accompagnement et de transmission.

L'éducation moderne ou rénovée n'a de sens d'existence que par la qualité qu'elle dispense. Qualité qui épouse les grands choix de la société: l'équité, la démocratie, le respect de la diversité, mais aussi l'ancrage dans le temps et dans la culture.

L'éducation moderne et rénovée repose, quant à elle, sur l'idée que l'enfant n'est pas une pâte que nous pouvons pétrir à volonté. L'enfant a des besoins, une soif d'apprendre, une curiosité naturelle, des dons, un imaginaire fertile et une énergie créatrice.

Dans cette vision, l'enfant est considéré comme le centre d'intérêt de l'éducation et toute pédagogie qui veut permettre le développement de l'enfant doit partir de ses besoins, de sa spontanéité, de ses aptitudes et de sa volonté de création.

L'éducateur n'est plus un simple enseignant qui doit répéter et reproduire le savoir des maîtres en le transmettant aux jeunes générations, il doit repenser son comportement et ses attitudes éducatives afin de considérer l'enfant comme centre de gravité. L'éducation rénovée induit une nouvelle approche qui amène les éducateurs, les programmes et le système éducatif à s'adapter en permanence à l'enfant et à ce que l'on sait de lui à travers les avancées scientifiques.

Le système éducatif est sommé de se régénérer si son but est de préparer les enfants à la vie et non à la survie. Une pédagogie qui ne prend pas appui sur la nature de l'enfant, ne peut ni éveiller ses forces, ni développer sa personnalité, ni stimuler son imaginaire et son désir de création. Elle est condamnée à demeurer un outil de dressage et de reproduction.

Le développement de l'enfant est donc le concept clé de l'éducation actuelle. La pédagogie a pour objectif le développement optimum de l'enfant.

Le développement des sciences humaines, des sciences cognitives et dernièrement des sciences

biologiques et des neurosciences ne cessent d'affiner la connaissance de l'être humain.

A l'échelle mondiale, les décideurs ont fait le choix de promouvoir le changement, l'équité, l'égalité, la démocratie et le développement humain. L'engagement de quasiment tous les pays du monde dans l'éducation pour tous, l'alphabétisation universelle et le développement humain, ont métamorphosé la vision éducative et son corollaire qui est l'arsenal pédagogique.

Les récents chamboulements provoqués par les nouvelles technologies digitales et numériques et l'accès à la toile ouvrent un monde de connaissances illimité et pose la question du statut de la connaissance et par conséquent du statut et du rôle de l'enseignant.

L'objectif de l'éducation se recentre sur l'enfant en tant qu'individu ayant des droits au développement, à l'émancipation, à la participation et à l'égalité des chances. L'éducation et la pédagogie traditionnelle se retrouvent ainsi au centre des débats.

Les fondements de l'éducation et de la pédagogie sont amenés aujourd'hui à s'appuyer sur de nouveaux principes plus actifs, plus interactifs et plus participatifs.

L'expérience personnelle et le centre d'intérêt de l'enfant deviennent le creuset des apprentissages des tâtonnements, des découvertes, de la création, des connaissances et des valeurs.

Cette présentation du paramètre traditionnel/moderne, comme pensée dominante dans le champ éducatif nous amène à nous demander dans quelle mesure le système de l'enseignement marocain est réellement construit comme un champ dichotomique, selon cette grille de lecture ? Dans quelle mesure ce paramètre nous aide à une classification qui permet d'étendre l'accessibilité et la qualité de l'éducation préscolaire ? Existe-t-il d'autres critères de lecture qui permettent de mieux appréhender le secteur préscolaire et lui offrent d'autres issues d'évolution ?

Le champ éducatif préscolaire est classé officiellement au Maroc selon deux catégories génériques distinctes et acceptées par tous les ministères : l'une appelée traditionnelle et l'autre appelée moderne (une troisième est appelée publique, cela signifie-t-il que ce secteur n'est ni traditionnel, ni moderne ?).

A première vue, nous pouvons nous attendre à deux conceptions éducatives avec des finalités, des objectifs et des approches méthodologiques qui justifient ce classement dichotomique.

Dans les faits, il n'en est rien. L'éducation traditionnelle qui était régie par des règles strictes, héritées de plusieurs générations, laisse la place à un secteur sans boussole, sans cadre et sans pilote. L'absence d'une vision éducative claire et précise et l'absence de formation des éducateurs contribuent à la dérive de ce secteur. De nouvelles forces sociétales participent à cette transformation comme la situation économique des familles et la demande sociale de garde d'enfants de plus en plus jeunes.

Il nous paraît impératif de dépasser la typologie des établissements préscolaires traditionnels/modernes/publics pour proposer une classification tangible et dans la mesure du possible opérationnelle.

Abandonner la typologie traditionnel/moderne/public du secteur préscolaire et s'appuyer sur des critères de qualité.

Cette classification nous paraît totalement en décalage avec la réalité où ce qui distingue les institutions du pays n'est pas de l'ordre de la tradition ou de la modernité mais d'un paramètre économique.

Les familles s'adressent, dans leur majorité, aux institutions pour confier leurs enfants en fonction de la proximité, de la réputation et du coût des frais de scolarité.

C'est le pouvoir économique de la famille qui détermine en grande partie le choix de l'institution. Le choix ne se fait donc pas entre les institutions traditionnelles et les institutions modernes.

L'idée dominante, qui veut que les établissements qui disposent de moyens matériels soient considérés comme modernes et que les établissements exigus, pauvres et sans moyens soient considérés comme des établissements traditionnels ne va pas sans poser problème.

Les établissements doivent être classés selon des critères de qualité accessibles au public. Les parents ont besoin de connaître ces critères pour pouvoir choisir les établissements selon leurs qualités éducatives. Or, continuer à considérer le secteur selon le paramètre traditionnel/moderne éclipse la réalité et fait perdurer l'inégalité des chances entre enfants. Ce maquillage de la réalité ne sert pas le développement du secteur et ne permet pas d'appréhender les véritables manques. Il légitime des réalités mythiques et des pratiques éducatives à caractère idéologique, sans pouvoir les dépasser, pour servir l'intérêt de l'enfant et par là-même l'intérêt des familles et de la société. Cette dichotomie participe à une dévalorisation de la tradition et place la modernité comme un objectif à atteindre.

Les expériences de bonnes pratiques nationales

Au Maroc, l'éducation préscolaire a pris de l'importance mais les résultats quantitatifs ne sont pas aux rendez-vous et la qualité est souvent dans un piètre état. Pourtant le développement des innovations ne manque pas. Il relève de certains établissements privés, d'associations et de fondations qui se sont engagés dans ce secteur.

Chacun d'entre eux développe des propositions innovantes et originales. Cependant, le manque de synergie entre ces différents opérateurs n'a pas hissé ces expériences éparses en un système de capitalisation profitable à tous pour assurer une éducation de qualité pour tous les enfants préscolarisés du Maroc.

Nous avons identifié un certain nombre de pratiques positives qui participent au développement de l'éducation préscolaire et à sa qualité, nous en proposons une synthèse dans les pages qui suivent.

Au Maroc, nous considérons l'éducation préscolaire comme un simple service rendu aux familles. Cette position maintient un mode de gouvernance du secteur préscolaire assujetti à plusieurs entités gouvernementales et à divers organismes privés porteurs de visions, approches et pratiques éducatives multiples.

Ce mode de gouvernance affecte profondément l'accessibilité et la qualité de l'éducation préscolaire ainsi que l'équité et l'égalité des chances. Il coûte cher à la société et il n'y a pas de retour sur investissement. Ce vide institutionnel est comblé par une pléthore d'actions, d'expériences et d'innovations parfois originales parfois innovantes et aussi parfois purement lucratives.

Cependant, elles restent éparses, individuelles et ne parviennent pas à créer une synergie capable d'enrichir le capital national au service de tous les opérateurs pour assurer une éducation préscolaire de qualité profitable à tous les enfants du Maroc.

Dans les différentes expériences qui se déroulent dans notre pays, nous avons relevé les bonnes pratiques qui sont à même de contribuer à développer l'éducation préscolaire. Nous avons noté une forte présence des fondations, des associations et du secteur privé au côté des entités gouvernementales qui opèrent dans ce secteur.

Les principales bonnes pratiques relevées sont les suivantes :

- L'ouverture de l'école primaire aux associations pour installation d'une classe préscolaire ;
- La création des centres de ressources en affectant des responsables pour animer des activités spécifiques à l'éducation préscolaire ;
- l'implication, certes embryonnaire, des entreprises, qui améliorent les infrastructures, équipent et parfois assurent le salaire et la formation des éducateurs et éducatrices ;
- La réduction des effectifs des classes préscolaires ;

- L'intégration et l'accompagnement des enfants porteurs de handicaps ;
- L'organisation de rencontres scientifiques sur l'éducation préscolaire ;
- La formation des éducateurs en service et la formation initiale ;
- La création de réseaux de professionnels qui approfondissent la pédagogie de l'éducation préscolaire ;
- Le développement d'une collection pédagogique spécifique à l'éducation préscolaire basée sur les données scientifiques et ancrée dans la réalité marocaine ;
- Le développement de documents d'activités pour enfants ;
- L'usage de la langue maternelle pour assurer la sécurité émotionnelle de l'enfant en âge préscolaire ;
- L'usage réfléchi et pertinent de la technologie numérique.



CHAPITRE 3 :

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU PRESCOLAIRE : UNE CONDITION ESSENTIELLE DE LA QUALITE

1. Le constat

Les professionnels du secteur de l'éducation de la petite enfance s'accordent sur l'importance de la formation des éducateurs et dénoncent la quasi absence de formation initiale. Le « bricolage pédagogique » général et l'éparpillement systématisé fragilisent le fonctionnement du préscolaire, remettent en cause le devenir de générations d'enfants, contribuent à creuser les disparités dans l'accessibilité et à accroître l'inégalité des chances dans la poursuite de la scolarité.

En effet, sans une formation spécialisée et adaptée du personnel éducatif et d'encadrement, la qualité des apprentissages et l'égalité des chances de développement des jeunes enfants se trouvent compromises.

Aussi, miser sur un arsenal pédagogique professionnalisé requiert une forte volonté politique, un engagement collectif et l'ancrage de cette problématique dans le cadre d'une réforme générale de l'éducation dont les contraintes ne sont pas minces. Ainsi, pour le préscolaire précisément, et dans l'objectif de la généralisation de l'offre éducative de qualité à tous les enfants d'âge préscolaire de 4 à 5 ans qui sont de l'ordre de 1 342 385 environ, le pays devra disposer de 35 000 nouveaux éducateurs et aides éducateurs.

2. Les fondements et les principes directeurs

***Un nouveau paradigme :** une éducation et non un enseignement

« Il ne s'agit pas d'enseigner en dispensant du savoir. Il s'agit d'éduquer pour que l'enfant se développe, apprenne à vivre avec les autres et à acquérir les valeurs qui fondent une société juste, solidaire, authentique et projetée sur l'avenir. »

***Une exigence :** La qualité et l'égalité des chances sont un credo et une profession de foi, la vision de l'éducation préscolaire doit être identique pour tous les enfants quel que soit le milieu dont ils sont issus et quelle que soit l'institution préscolaire qu'ils fréquentent.

Cette vision de l'éducation préscolaire doit prendre en considération l'épanouissement du jeune enfant, ses apprentissages et sa socialisation. Elle doit être en phase avec les progrès récents des neurosciences cognitives et émotionnelles, elle doit conférer une place de choix au jeu et à la motricité et se fondre dans l'espace socioculturel.

***Une préoccupation :** la tendance vers un cadre référentiel homogène et uniifié soucieux de la convergence des objectifs afin de lutter contre les clivages dans les pratiques pédagogiques et la pléthore d'intervenants.

***Une conviction :** l'engagement de l'Etat à assurer une formation supérieure spécialisée dans la petite enfance au profit de tous les acteurs pédagogiques.

3. La définition des métiers

***Les acteurs**

La chaîne pédagogique est constituée d'au moins 5 intervenants : les éducateurs en service (36 187), les nouveaux éducateurs (29 000), les cadres relevant des ministères, de la société civile et du secteur privé, les formateurs des formateurs, les chercheurs et les créatifs.

Il convient de souligner à cet égard que la prise en charge de la formation de l'ensemble de ce secteur va constituer une véritable opportunité d'innovation et de changement pour le système éducatif et pourvoir un vaste bassin d'emplois encore très largement sous exploité.

***La définition du métier**

L'éducateur du préscolaire prend en charge les enfants de 4 et 5 ans dans les différents types d'institutions préscolaires qui existent actuellement au Maroc.

Ses fonctions se situent à trois niveaux : l'éducation, la socialisation, la prévention/protection.

Pour la fonction d'éducation

L'éducateur du préscolaire va à travers le jeu et les activités ludiques, stimuler le potentiel intellectuel, affectif et créatif des jeunes enfants

et les amener à la découverte du langage, de l'autonomisation et de la sociabilisation. Il va également les préparer à l'école primaire par des activités d'éveil et une initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul. Il rassure les enfants par l'usage de la langue maternelle et les initie à une langue étrangère.

Pour la fonction de socialisation

Il va contribuer à l'éveil et à l'apprentissage de la vie sociale en s'appuyant sur les valeurs culturelles et universelles. Il va les initier à la responsabilisation, les encourager à s'exprimer, les aider à grandir dans le respect de lui-même et de l'autre, en bannissant toute forme de discrimination ou de violence.

Pour la fonction de prévention/protection

Il veille à initier les enfants à l'hygiène et à la propreté, est vigilant par rapport aux situations physiques ou mentales pouvant mettre les jeunes enfants dans une logique d'échec ou d'exclusion scolaires. L'éducateur est en charge également du dépistage des problèmes de santé de l'enfant et communique régulièrement avec les parents afin de renforcer et valoriser leur fonction parentale. Il veille, de façon constante, à la sécurité des enfants.

*** Le profil de l'éducateur**

Celui-ci, ou plutôt celle-ci le plus souvent, doit avoir au minimum les qualités suivantes :

- Avoir un intérêt pour l'éducation des jeunes enfants ;
- Etre capable de prendre en charge globalement les enfants ;
- Etre titulaire d'un baccalauréat ;
- Avoir le désir de faire apprendre ;
- Avoir une bonne élocution ;
- Maîtriser la langue maternelle des enfants et une langue étrangère ;
- Avoir des habiletés manuelles ;
- Etre membre de la communauté ;
- Etre sociable et aimant.

4. Les différentes formations préscolaires

« La formation est donc une opération soumise à une triple logique : apport de connaissances scientifiques sur l'enfant, méthodes actives permettant à l'enfant de faire par lui-même et approche relationnelle mettant l'enfant dans un climat de sécurité qui le motive et qui favorise son épanouissement. »

***La formation sur le tas des éducateurs du préscolaire**

Cette formation sur le tas s'adresse à tous les éducateurs qui travaillent dans des classes préscolaires et qui n'ont bénéficié d'aucune formation initiale préalable à ce métier. Elle constitue une sensibilisation/formation courte à l'éducation préscolaire et participe à la mise à niveau progressive des éducateurs en exercice. C'est une mesure transitoire qui doit être accompagnée d'une part, d'une formation continue qui permet aux éducateurs un renforcement de leur capacité en permanence et d'autre part, d'un programme de mise en place progressive de la formation initiale pour tous les éducateurs du préscolaire qui entrent dans ce secteur.

Afin de permettre aux éducateurs d'assimiler les contenus de chaque session et de pouvoir mettre en place des changements dans leurs classes, cette formation sera répartie au minimum sur une année scolaire.

***La formation initiale des éducateurs du préscolaire**

La formation initiale est une formation professionnelle qui débouche sur l'exercice du métier d'éducateur du préscolaire. Ces professionnels ont pour mission la prise en charge d'enfants âgés de 4 et 5 ans dans les différents types d'institutions préscolaires qui coexistent au Maroc.

Cette formation s'adresse dans un premier temps à des personnes titulaires d'une licence en sciences de l'éducation, sciences humaines, sciences sociales, sciences exactes. Dans un second temps,

il faut élever le niveau à un diplôme universitaire : licence professionnelle spécialisée en éducation préscolaire plus une année de stage pour garantir une qualité de l'éducation préscolaire.

*La formation continue des éducateurs du préscolaire

Les éducateurs du préscolaire (ayant bénéficié d'une formation sur le tas ou initiale) doivent être suivis et encadrés grâce à la mise en place d'un programme annuel de formation-continue.

La formation continue vise à approfondir les compétences pédagogiques des éducateurs tout au long de leur carrière et à intégrer les avancées scientifiques dans leurs pratiques professionnelles. Ces formations continues seront organisées, tout au long de l'année scolaire, sous forme de rencontres régulières.

*La formation des formateurs

Diplôme équivalent au moins au master (ou expérience professionnelle reconnue dans le secteur pour la période transitoire) et membre de centre de recherche dans le domaine du préscolaire

Concernant les auxiliaires éducatifs (bac + 2), pour le superviseur éducatif, le directeur et le conseiller pédagogique (licence et expérience et bonne connaissance du domaine).

5. Les centres de formation

Ces centres dont le statut juridique est à déterminer, porteurs d'une vision pédagogique unifiée, ont pour mission d'assurer la formation initiale des éducateurs, la formation sur le tas des éducateurs en service, la formation des aides éducateurs, la formation des encadrants (superviseurs, directeurs, conseillers...)

Ces centres pourront profiter du benchmark international et des bonnes pratiques et expériences, aussi bien théoriques que pratiques, notamment celles accumulées par l'équipe ATFALE à la Faculté des Sciences de l'Education surtout en ce qui concerne la formation des formateurs qui constitue la pièce maîtresse

dans la diffusion de la vision éducative et pédagogique.

Dans une première étape, un centre sera modélisé à Rabat et axé sur la formation des formateurs pour l'ensemble du territoire. Son fonctionnement pourra être dupliqué, au fur et à mesure de la formation des formateurs, dans chaque région du Maroc.

Chaque centre fonctionnera avec un corps enseignant composé d'universitaires, d'enseignants des Centres Régionaux des métiers de l'éducation et de la formation, de personnes ressources ayant une expérience en formation de la petite enfance et de créatifs qui peuvent fédérer dans un groupement la connaissance, les bonnes pratiques et les outils à fabriquer pour former les nouveaux éducateurs et les éducateurs en service.



CHAPITRE 4 :

TOUR D'HORIZON DES BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES ET NATIONALES

Toute comparaison qui ne fournit pas les données objectives en fonction du contexte social, économique, historique et culturel ne peut être qu'un exercice inopérant qui limite le transfert ou l'applicabilité des bons investissements, des bonnes politiques et des bonnes pratiques.

Tout bon résultat, dans un pays, dépend d'un ensemble de facteurs (décisions politiques appropriées, effort budgétaire, coût maîtrisé, prise en compte de la réalité locale, désir de modernisation du système, réponse aux bénéficiaires et implication, respect de la culture et des valeurs locales...) qui rend complexe les comparaisons d'un pays à l'autre. Il ne suffit pas de lister les données pour pouvoir dégager les mesures qui vont améliorer le système éducatif.

Ces limites étant formulées, nous présenterons, dans un premier temps, des exemples féconds que nous estimons porteurs d'intérêt pour la vision stratégique dont notre pays veut se doter pour atteindre la généralisation de l'éducation préscolaire.

Nous analyserons les différentes démarches adoptées par un certain nombre de pays en mettant en exergue l'accessibilité, l'obligation de la préscolarisation, le mode de financement, la qualité et la part du secteur privé. Nous soulignerons les points forts qui ressortiront de l'étude de ces pays.

Dans un deuxième temps, nous présenterons des bonnes pratiques internationales et nationales dans le domaine de l'éducation préscolaire. Elles pourront également inspirer des actions ou des programmes pour soutenir le développement de l'éducation préscolaire dans notre pays.

Nous proposons de nous arrêter auparavant sur quelques définitions pour lever les équivoques courantes qui entourent la terminologie du champ de la petite enfance et de l'éducation préscolaire.

4.1. clarifications des concepts autour de l'enfance

Les politiques dans le monde diffèrent quant à la conception donnée à l'éducation préscolaire. Elle peut être considérée comme :

- une phase de protection qui concerne l'enfant de la naissance à l'âge de 6 ans. Dans ce cas, ce sont les départements sociaux et de santé qui en prennent la charge. Il s'agit alors de développer des pratiques de soin, de santé, de stimulation éducative, de socialisation... Plusieurs pays ont opté pour cette politique comme la Norvège, la Suède, le Mexique, le Chili, l'Indonésie, le Portugal... Le Danemark prolonge l'âge de la petite enfance jusqu'à 7 ans.
- Une phase d'enseignement et d'éducation. Elle se situe, selon les pays, généralement entre 3 et 6 ans. Dans ce cas, ce sont les départements d'enseignement et d'éducation qui en prennent la charge. Dans plusieurs pays, l'éducation préscolaire est la première étape du premier cycle de l'enseignement fondamental. Bien que ce soit une phase autonome voire indépendante, elle sert à préparer les enfants aux acquis nécessaires pour réussir l'école élémentaire. Dans ces pays, cette phase est souvent appelée école préélémentaire, ou pré primaire ou école maternelle. Parmi les pays qui ont fait le choix de cette politique nous trouvons la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, le Luxembourg, la Pologne, la République Tchèque, la République Slovaque et la Turquie... Le Maroc appartient à ce groupe de pays.
- Au départ, lorsque les services de la petite enfance ont vu le jour, ils cherchaient surtout à répondre à la participation croissante des femmes à la population active. Aujourd'hui, les politiques éducatives tendent à se polariser sur l'enfant lui-même. Elles ciblent le développement de l'enfant et les

apprentissages à entreprendre, et non plus les seuls besoins des parents¹². Ainsi, les politiques d'éducation des jeunes enfants font souvent partie intégrante des mesures de lutte contre la pauvreté ou d'équité éducative.

- Dans les pays arabes, asiatiques et africains, ces objectifs sont largement évoqués dans les discours politiques mais sont loin d'être atteints. Ils ne concernent souvent que la population d'enfants de 4 et 5 ans, phase de la préscolarisation. La prise en charge des enfants en matière d'éducation de la naissance à l'âge préscolaire reste souvent une affaire familiale.
- Dans les pays européens, « l'Union européenne souhaite que tous les jeunes enfants puissent accéder à une éducation et à un accueil de qualité et en tirer les bénéfices»¹³. Les structures d'accueil sont organisées en fonction de l'âge des enfants et les services fournis diffèrent pour les jeunes enfants (0 à 3ans) et pour les enfants plus âgés (3 à 5 ans).

Les responsabilités en matière de gouvernance, de réglementation et de financement des systèmes d'éducation de jeunes enfants sont réparties entre différentes autorités. Normalement, seuls les services offerts aux enfants plus âgés font l'objet de lignes directrices éducatives. Les exigences en matière de qualification du personnel diffèrent également selon le type de service et selon les pays.

Pour les jeunes enfants, plusieurs centres de formation préparent au métier d'éducateurs de jeunes enfants.

Pour le personnel de l'éducation préscolaire, le niveau Bac + 3 est exigé dans la plupart des pays. Certains pays exigent depuis 2010 le niveau master.

La durée de la préscolarisation des jeunes enfants dans la majorité des pays de l'OCDE, compte au moins une année de préscolarisation à titre gratuit. Les dépenses au titre de l'enseignement pré primaire représentent en moyenne 0.6 % du PIB, tandis que celles au titre du développement éducatif de la petite enfance représentent en moyenne 0.2 % du PIB¹⁴.

Dans ces pays, alors que l'inscription dans des établissements pré primaires et/ou préscolaires n'est pas obligatoire, et que les enfants peuvent y entrer à des âges différents, le taux de fréquentation des enfants de 3 à 5 ans dépasse les 90%.

Dans les pays de l'OCDE, 89% des enfants sont scolarisés à l'âge de 4 ans. À cet âge, les taux de scolarisation dans l'enseignement pré primaire vont de 95%, voire davantage, en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Israël, en Italie, au Japon, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, à moins de 60% en Grèce, en Suisse et en Turquie. L'éducation de la petite enfance peut être dispensée dans un cadre plus scolaire ou dans des programmes intégrés, comme c'est le plus souvent le cas en Allemagne et dans les pays nordiques, par exemple.

4.2. Des visions diversifiées autour des politiques de la petite l'enfance

Investissement ou dépense

Une question de fond partage les pays à travers le monde. Nous avons, d'un côté, ceux qui considèrent la protection et l'éducation des jeunes enfants comme un investissement public qui assure un développement de l'enfant global et continu, et qui est rentable. De l'autre, nous avons ceux qui considèrent ce secteur comme une dépense publique dont ils n'ont parfois pas les moyens. Pour ces derniers, le secteur préscolaire, délaissé, mal organisé et de piètre qualité représente un gouffre financier au niveau social, économique et politique.

12 « Indicateurs de l'éducation à la loupe » OCDE, Février 2013

13 « Chiffres clés de l'éducation et l'accueil des enfants », éditions 2014, Rapport Eurydice et Eurostat

14 « Regards sur l'éducation : Les Indicateurs de l'OCDE » 2016.

Modes de gouvernance

Il existe trois grands modes de gouvernance du secteur préscolaire : L'Etat opérateur, l'Etat régulateur et l'Etat en retrait laissant le secteur privé ou associatif s'autoréguler.

4.3. Les tendances de la préscolarisation dans le monde

Cinq critères qui paraissent éclairants pour mieux comprendre et mieux situer notre position dans le concert des Nations.

Ces 5 critères sont l'accessibilité, l'obligation, le financement, la qualité dans le développement de l'éducation préscolaire et la part du secteur privé.

L'accessibilité

La tendance mondiale d'accès des enfants aux établissements préscolaires a progressé d'une façon significative à partir des années 2010.

Plusieurs manifestations mondiales ont montré l'importance d'investir sur la petite enfance et le gain que chaque pays peut en tirer en développant des services d'accueil de qualité de la petite enfance. Certains pays (76 actuellement) ont adopté une politique multisectorielle en intégrant l'éducation préscolaire dans la phase de la petite enfance allant de 0 à 5 ou 6 ou 7 ans. D'autres pays, considèrent l'éducation préscolaire comme une partie intégrante de l'école primaire et fait partie des apprentissages fondamentaux qui commencent selon les pays soit à 4 ou 5 ans.

Le choix politique de développer des services d'accueil dès la naissance constitue une voie de réussite pour plusieurs pays qui ont atteint, entre 2000 et 2014, un score important des enfants préscolarisés particulièrement dans les pays d'Amérique Latine. Ils rejoignent en cela les pays d'Amérique du Nord et les pays d'Europe. La moyenne mondiale en 2015 est de 58%. Ces moyennes bien que positives, dissimulent de très grandes disparités entre les pays.

L'obligation au niveau du préscolaire

Nombreux sont les pays qui n'ont pas institué l'obligation de la phase préscolaire. La majorité d'entre eux considère l'obligation scolaire à partir de l'enseignement fondamental.

Par ailleurs, d'autres pays considèrent que la prise en charge de la petite enfance (0-3ans) est plus importante que l'éducation préscolaire. En effet, 79 pays organisent une éducation de la petite enfance gratuite avec seulement 8 pays qui intègrent dans cette gratuité l'éducation préscolaire¹⁵. En 2014, 40 pays ont rendu obligatoire l'éducation pré primaire.

Le financement

En général, la part du financement de l'Etat reflète sa volonté politique dans le développement de l'éducation préscolaire. Là où l'Etat est absent, ce sont les familles qui demeurent le plus gros pourvoyeur de fonds.

Le coût de l'éducation pré primaire reste un problème majeur. De nombreux pays ont fait le choix d'intégrer l'éducation pré primaire dans le cycle d'éducation de base, mais n'en couvrent pas le financement.

Cependant, le financement n'est pas le seul aspect pour développer le préscolaire. Il existe d'autres moyens comme l'attractivité de l'éducation pré primaire pour les parents et les enfants, pour les éducateurs et pour le personnel dans ce secteur.

Les pays qui ont réussi à développer une éducation préscolaire de qualité sont ceux qui ont développé un plan national basé sur une ingénierie impliquant le gouvernement, le secteur privé et la société civile et qui ont utilisé à bon escient l'aide des donateurs.

La qualité

Les enfants qui ne bénéficient pas d'une éducation de qualité ont moins de chances de réussir leur scolarité et dans la vie. Ils peuvent aussi constituer un fardeau pour eux-mêmes, pour leur famille et pour la société.

La recherche actuelle sur la petite enfance et sur l'éducation préscolaire met en évidence plusieurs facteurs déterminants de la qualité qui se renforcent mutuellement : les ressources, l'organisation et la gestion, le processus éducatif basé sur une pédagogie interactive et participative et une relation empathique entre les éducateurs, les enfants et les parents.

Cette définition de la qualité pose définitivement la nature propre de l'éducation préscolaire et marque la frontière qui sépare les méthodes classiques d'enseignement et la nécessaire révision du rapport éducatif envers les enfants en bas âge. Ce nouveau rapport ne peut s'apprendre qu'à travers une formation d'éducateurs exigeante.

La part du secteur privé¹⁶

Modalités d'intervention du secteur privé dans la préscolarisation

Pour faire face à la demande en matière d'enseignement pré primaire, un certain nombre d'Etats ont pris pour mesure l'encouragement du secteur privé. Ce secteur connaît un essor considérable particulièrement dans les pays qui ont un faible revenu ou un revenu intermédiaire.

Cette politique qui implique le paiement par les parents des frais d'écolage rend improbable l'implantation des établissements privés dans des zones pauvres ou difficiles d'accès; ce qui nuit sérieusement à l'équité sociale et éducative et à l'égalité des chances.

Dans certains pays, le secteur privé reçoit une subvention de l'Etat pour prendre en charge les enfants. En revanche, dans d'autres pays, le secteur privé est considéré comme une entreprise qui génère des bénéfices et il doit s'acquitter d'impôts.

Intervention du secteur privé et mesures d'accompagnement

Lorsque le secteur privé n'est pas encadré par des lois, particulièrement au niveau organisationnel et

pédagogique, le service fourni épouse fidèlement la catégorie sociale à laquelle il s'adresse. Ainsi, il peut varier d'un service hautement qualifié, souvent destiné à une élite sociale à un service au rabais pour les classes pauvres. Cette situation représente une sérieuse entrave à l'équité et à l'égalité pour tous les enfants.

Lorsque l'Etat intervient, soit pour des raisons sociales, soit pour des raisons politiques, en affranchissant les ménages des frais d'écolage dans l'éducation pré primaire, la demande croît très vite.

D'autres mesures gouvernementales peuvent influer positivement sur la préscolarisation comme en Suède¹⁷, après l'adoption par le Gouvernement d'une politique en faveur de la liberté de choix de l'école dans le secteur privé. Au Royaume-Uni, la scolarisation dans le privé a été multipliée par six depuis 1999.

Dans le rapport de suivi de l'EPT, il est mentionné que dans les 100 pays pour lesquels des données de 1999 et de 2012 sont disponibles, le taux moyen de scolarisation pré primaire dans le privé a augmenté, passant de 28 % à presque 31%.

Le partenariat public -privé

Certains pays ont choisi d'établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Ces partenariats reposent habituellement sur le financement de prestations privées par des fonds publics, sans pour autant supprimer totalement les frais d'écolage pris en charge par les familles.

Le rôle de l'Etat est primordial mais la collaboration avec la société civile est indispensable pour généraliser l'accès de tous les enfants à une éducation préscolaire de qualité.

Après avoir fait un tour d'horizon des tendances mondiales dans le secteur de l'éducation préscolaire, essayons d'identifier les bonnes pratiques qui peuvent en émerger.

16 Le secteur privé est tout organisme lucratif ou non qui ne dépend pas de l'Etat.

17 Gouvernement de la Suède, 2012

4. 4. Les bonnes pratiques internationales

Nous entendons par « bonnes pratiques » toutes mesures, pratiques ou actions qui permettent d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire et/ou augmentent la qualité éducative dans un esprit d'équité et d'égalité des chances.

Dans ce travail, nous nous appuierons sur les expériences qui ont une ou plusieurs caractéristiques originales et qui ont fait leurs preuves ou qui sont susceptibles d'intéresser les opérateurs du domaine.

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES

Au niveau de la politique générale

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Opter pour un Etat opérateur dans le secteur préscolaire	<p>Ces pays (France, Belgique, Espagne) optent pour une politique qui leur permet de maîtriser tous les éléments constitutifs du secteur préscolaire : la vision, les programmes, les méthodes, le choix des langues d'apprentissage, la formation des professionnels, l'investissement dans les infrastructures, les normes...</p> <p>Généralement, le secteur privé apporte sa contribution en se conformant aux normes définies par l'Etat en question.</p> <p>La préscolarisation est gratuite pour tous les enfants sans pour autant être obligatoire mais le taux de préscolarisation avoisine les 100%.</p>	<p>Ce mode de gouvernance est coûteux mais efficace. Il renforce l'idée de l'Etat providence.</p> <p>Il risque de déresponsabiliser les parents. Sans une éthique forte, les idéologies politiques risquent de s'introduire dans le champ de l'éducation.</p>
Opter pour un Etat régulateur dans le secteur préscolaire	<p>Les Etats (Suède, Chili, Argentine, Japon, Corée) qui ont opté pour ce modèle définissent la vision éducative, les objectifs de la formation et les normes des institutions d'accueil. Ils font participer les opérateurs dans ces définitions et veillent au respect de leur mise en œuvre. Le secteur privé et la société civile occupent une large place.</p>	<p>Ce mode de gouvernance implique une vision démocratique et participative du champ éducatif et il s'inscrit dans un projet national.</p> <p>Dans le cas inverse, les normes peuvent devenir trop contraignantes et bloquer le développement du secteur.</p>
Investir de 0,6 à 1,7 du PIB pour le développement éducatif de la petite enfance	<p>Pour les pays de l'OCDE, l'éducation des jeunes enfants est considérée comme un investissement public rentable à moyen et à long termes.</p>	

LES EXPÉRIENCES DE BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES (suite)

Au niveau de la vision de l'enfance

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Positionner le préscolaire comme phase de soin, de protection et d'éducation de l'Enfance	<p>C'est un choix éducatif qui met en avant le soin, la santé, la stimulation éducative et la socialisation des jeunes enfants. Les apprentissages de type scolaire sont marginalisés au profit de l'épanouissement de l'enfant.</p> <p>Nous constatons que les pays qui ont opté pour ce choix éducatif obtiennent les meilleurs résultats dans les classements mondiaux en éducation : Norvège, Suède, Danemark.</p>	C'est un choix qui demande un budget important dans la mesure où il intègre la prise en charge de la totalité de la petite enfance de la naissance à l'entrée à l'école primaire
Mettre l'enfant au centre de l'éducation préscolaire	<p>Certains pays de l'OCDE ont fait du bien-être de l'enfant la problématique centrale de l'éducation préscolaire.</p> <p>Ils se sont affranchis des causes sociales et économiques qui visaient prioritairement le monde des adultes : gardiennage des enfants pour permettre le travail de la femme, réduction du chômage en favorisant le recrutement des éducateurs non formés...</p>	Ce choix implique de reconnaître au jeune enfant un statut d'être humain à part entière et de voir l'importance de sa qualité de vie, ici et maintenant, et pas seulement une projection du futur. Ceci constitue une véritable révolution copernicienne pour beaucoup de pays à la traîne dans le développement humain.
Prévenir les inégalités sociales grâce à une éducation précoce des jeunes enfants	<p>Certains pays choisissent d'investir davantage de moyens, d'innovations et de qualité pour les populations les plus vulnérables (quartiers urbains, zones rurales...)</p> <p>Dans cette perspective, la majorité des pays de l'OCDE proposent une année minimum de préscolarisation gratuite.</p>	Ce choix nécessite une bonne connaissance des territoires et une réactivité face aux évolutions des populations.

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES (suite)

Au niveau des politiques éducatives

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Rendre obligatoire la préscolarisation des enfants	Les pays qui ont opté pour cette obligation assistent à une augmentation de leurs effectifs d'enfants mais n'atteignent pas pour autant la généralisation.	Cette mesure contraignante prouve qu'elle n'est pas suffisante pour la généralisation du préscolaire (Soudan, Argentine)
Développer une année unique de pré primaire pour tous	<p>Les pays qui ont opté pour ce choix (Australie, Equateur, Iran, Afrique du Sud) visent à atteindre la généralisation en centrant leurs efforts sur une année unique de préscolarisation en vue de préparer les enfants à l'école primaire.</p> <p>Cette année prend le nom de classe préparatoire et se déroule dans les écoles primaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Algérie a intégré les enfants de cinq dans les classes préparatoires sous la responsabilité des enseignants formés dans les centres de formation des instituteurs. • La Tunisie a développé un partenariat public/privé en mettant la priorité sur les enfants de cinq ans. Les écoles de l'Etat ont orienté leurs efforts sur les régions défavorisées. 	<p>Ce choix positionne d'emblée la préscolarisation dans une perspective de scolarisation précoce. Elle risque de limiter les efforts de préscolarisation des enfants à l'année qui précède l'école (Algérie) laissant de côté les enfants plus jeunes.</p> <p>Lorsque l'Etat n'a pas anticipé cette mesure, les classes préparatoires se retrouvent surchargées (Ghana) et perdent de leur efficacité éducative.</p>
Développer des partenariats public-privé	Ce modèle est efficace lorsque les deux partenaires ont clairement défini le rôle et reconnu l'apport de chacun dans une perspective de complémentarité. (Hong Kong, Chili, Suède...).	Lorsque l'Etat ne joue pas son rôle d'encadrement et de suivi, une forme de libéralisme sauvage s'installe dans le secteur de l'éducation et impacte négativement la qualité de l'éducation, l'éthique et l'égalité des chances.

LES EXPÉRIENCES DE BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES (suite)

Au niveau des mesures incitatives

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Prendre des mesures financières incitatives pour les familles	<p>L'aide financière apportée aux familles constitue un excellent outil pour soutenir l'accroissement de la préscolarisation.</p> <p>Ces mesures prennent des formes diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner une bourse pour la préscolarisation (Tanzanie, Hong Kong) ; • Exonérer les familles nécessiteuses des frais de scolarité (Régions rurales de Chine) ; • Soutenir financièrement les familles à bas revenu (Singapour, Royaume-Uni). 	<p>Ces mesures représentent une lourdeur administrative lorsqu'il s'agit de sélectionner les familles bénéficiaires d'aide.</p> <p>C'est un coût important pour l'Etat surtout si cette mesure est généralisée à l'ensemble de la population.</p>
Dispenser les familles des frais d'écolage	<p>Certains pays prennent en charge les frais d'écolage des enfants soit par le biais des institutions de l'Etat, soit en subventionnant le secteur privé sous condition de mise à niveau de la qualité des prestations. Cette mesure a permis d'atteindre des scores importants (Ghana, Brésil)</p>	<p>Cette mesure entraîne une forte demande de préscolarisation de la part des familles qui ne va pas sans poser des problèmes pour la satisfaire tout en maintenant la qualité éducative.</p>
Lancer les campagnes de sensibilisation en faveur de la petite enfance	<p>Ces campagnes s'adressent aux parents afin de les encourager à préscolariser leurs jeunes enfants. Elles leur expliquent les bienfaits de l'éducation précoce délivrée par les institutions d'accueil (Thaïlande)</p>	<p>Cette mesure n'est pas suffisante à elle seule, elle vient la plupart du temps en accompagnement de soutien d'autres actions en faveur de la préscolarisation.</p>

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES

Au niveau des mesures qualitatives

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Adhérer à des critères de qualité dans le domaine préscolaire	Plusieurs pays se sont engagés à mettre en œuvre des critères de qualité relatifs à la formation des professionnels, aux normes des structures d'accueil, aux programmes et à la qualité relationnelle avec les enfants et leurs familles. Ces pays développent une vision holiste de l'enfant.	Ces critères de qualité s'opposent aux méthodes observées dans les établissements préscolaires des pays d'Afrique et du Monde Arabe. Ils soulignent l'écart à combler pour atteindre une éducation de qualité pour la petite enfance.
Prendre en compte l'avancée de la recherche scientifique	Dans les pays développés, les dernières données scientifiques sont sans cesse intégrées aux systèmes de formation des professionnels et à la vision éducative ce qui permet un renouvellement permanent des pratiques éducatives et une adaptation efficiente aux nouveaux besoins de la petite enfance et de leur famille.	Les pays du sud produisent peu de recherche dans le domaine de la petite enfance et tardent à intégrer les nouvelles connaissances scientifiques dans les formations et les pratiques éducatives.
Augmenter le niveau académique des éducateurs du préscolaire	Les pays qui ont opté pour l'investissement dans la petite enfance (pays d'Europe, USA et Canada) proposent des parcours de formation universitaires aux éducateurs et ne cessent d'augmenter l'exigence de leur qualification (bac+3). Certains pays du nord de l'Europe (Finlande, Norvège) optent depuis 2010 pour un niveau master	C'est une transformation des mentalités qu'il faut opérer dans beaucoup de pays pour accepter l'idée que plus l'enfant est jeune et plus il a besoin d'une prise en charge professionnelle et de qualité.

Ces données relatives aux choix politiques, à la vision de l'enfance, aux mesures incitatives et qualitatives au niveau mondial montrent que l'intérêt pour l'éducation préscolaire gagne en force mais que les résultats restent inégaux et tardent à venir dans certains pays.

Développer l'éducation préscolaire est un immense chantier qui ne peut gagner en puissance que lorsque le pays a développé une vision globale de la petite enfance, a démontré une volonté politique certaine et a mis en place des stratégies efficaces et efficientes accompagnées de moyens financiers justes et pérennes.

Dans les pays où la prise en charge de la petite enfance concerne les enfants de la conception à l'âge d'entrée à l'école primaire dans une vision intégrée et holiste, la réussite des enfants est probante. Ces pays obtiennent les meilleurs scores dans les tests internationaux.

Ces différentes mesures montrent que des décisions politiques volontaristes sont indispensables pour soutenir le développement et la généralisation de l'éducation préscolaire. Nous attirons l'attention sur le fait qu'une mesure isolée est rarement efficace pour obtenir un effet conséquent et durable sur le développement du préscolaire.

Les pays qui ont progressé quantitativement sans délaisser pour autant la dimension qualitative de l'éducation préscolaire sont ceux qui ont développé une vision stratégique en s'appuyant sur un faisceau de mesures et qui ont réservé un budget conséquent à ce secteur.

Les lois sont certes importantes mais sans mesures d'accompagnement, leur effet reste très limité. Lorsque le projet de généralisation est lancé pour une population qui s'implique et qui se l'approprie, il devient un programme national qui a toutes les chances de réussir.

Le partenariat public/privé peut être une stratégie gagnante si l'Etat assume ses responsabilités dans un climat de bonne gouvernance, en s'appuyant

sur la recherche scientifique pour développer les orientations éducatives en faveur de l'enfance.

Les mesures incitatives qui aident les familles vulnérables à préscolariser leurs enfants sont incontournables. Certains Etats n'ont pas hésité à mener des campagnes de sensibilisation auprès de l'opinion publique pour expliquer les bienfaits de l'éducation préscolaire et corriger quelques attentes des familles qui ne sont plus de rigueur et qui peuvent nuire à leurs enfants.

4.5. Des bonnes pratiques nationales

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES NATIONALES

Au niveau de la gestion

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Autorisation pour l'implantation de classes préscolaires au sein des écoles primaires	C'est un modèle basé sur le partenariat Public/Société civile. Il permet de développer des classes préscolaires dans des zones économiquement défavorisées en respectant un certain nombre de normes dans l'accueil des enfants.	Ces critères de qualité s'opposent aux méthodes observées dans les établissements préscolaires des pays d'Afrique et du Monde Arabe. Ils soulignent l'écart à combler pour atteindre une éducation de qualité pour la petite enfance.
Implication des entreprises nationales dans le développement de l'éducation préscolaire	Nous assistons à un intérêt grandissant de la part des entreprises nationales pour le développement de l'éducation préscolaire. Cet intérêt s'inscrit dans le cadre des entreprises solidaires et/ou citoyennes. Elles forment, équipent et encadrent parfois quelques établissements préscolaires dans leurs zones d'influence. Ce mouvement bien qu'embryonnaire mérite d'être souligné car il pourrait représenter un soutien pour la généralisation de l'éducation préscolaire dans le pays.	Les entreprises multiplient et changent leur cible d'intérêt ce qui est souvent dommageable pour la pérennité du travail social engagé.
Développement des réseaux de solidarité	Des institutions préscolaires et des classes intégrées bénéficient de réseaux de solidarité organisés par la diaspora marocaine ou par des étrangers amis du Maroc, souvent dans des zones très difficiles d'accès. L'aide prend des formes multiples: construction ou réhabilitation de classes, équipement, formation, outillage pédagogiques, livres pour enfants...	La pérennité de ces classes reste très fragile dans la mesure où elle dépend du bon vouloir du donateur. Cette forme d'aide mériterait d'être mieux encadrée dans l'objectif de responsabiliser et valoriser le donateur. Cependant pour celles qui se fixent dans le secteur préscolaire, leur apport est probant.

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES NATIONALES (suite)

Au niveau organisationnel

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Amélioration des infrastructures des classes préscolaires	<p>La prise en main du préscolaire par le secteur privé et/ou associatif s'accompagne d'une mise à niveau des infrastructures préscolaires grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation des classes qui s'accompagne de l'électrification, l'installation de points d'eau et de sanitaires adaptés à la taille des jeunes enfants ; • La construction de nouvelles classes préscolaires aux normes internationales. <p>Ces mesures assurent la qualité des pratiques éducatives grâce aux espaces mais aussi le développement de la santé des enfants (apprentissages de l'hygiène, respect des besoins d'élimination, propreté des classes ...)</p>	La question de l'entretien des classes au quotidien reste posée. Certains organismes négocient, avec l'éducatrice en poste, l'obligation de l'entretien de sa classe.
Recrutement de femmes au poste d'éducateur	<p>On constate qu'une classe animée par une femme entraîne la parité fille/garçon chez les enfants.</p> <p>Les mères tendent à accorder leur confiance à une éducatrice pour la garde de leurs petites filles.</p>	Bien que politiquement incorrecte, cette réalité ne peut être ignorée dans les zones où il existe un très grand déficit de petites filles préscolarisées.
Réduction des effectifs d'enfants par classe	<p>Pour arriver à un effectif raisonnable (environ 25 enfants/classe), certains opérateurs n'hésitent pas à diviser le groupe en deux en proposant une préscolarisation des enfants à mi-temps. Cette mesure constitue un gage de qualité car elle instaure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un meilleur climat relationnel qui favorise la mise en confiance du jeune enfant ; • Des interactions plus nombreuses entre l'enfant et l'éducateur qui jouent un rôle fondamental pour le développement du langage oral ; • Une grande diversité de situations éducatives : motricité, expérimentation, organisation de coins de jeux et d'ateliers. 	<p>Cette mesure même si elle rétrécit le temps de préscolarisation, elle assure une meilleure approche éducative et répond sans nul doute de manière plus efficace aux conditions de développement du jeune enfant.</p> <p>C'est une mesure qui n'est pas applicable partout en raison du travail des femmes (organisé sur toute la journée) et de l'éloignement de la famille élargie qui peut assurer la garde des jeunes enfants.</p>

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES NATIONALES (suite)

Au niveau organisationnel

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Intégration d'enfants porteurs de handicap dans les classes préscolaires	<p>Des établissements préscolaires (souvent privés) acceptent d'accueillir des enfants porteurs de handicap. Ils proposent un véritable parcours éducatif et n'hésitent pas en parallèle à travailler en concertation avec des professionnels de santé spécialisés en coopération avec les familles.</p> <p>Souvent, ces établissements répercutent cette bonne pratique dans leur école primaire pour poursuivre l'accompagnement des enfants.</p>	<p>C'est une prise en charge coûteuse pour les familles. Elle s'inscrit souvent dans une démarche militante de l'institution d'accueil.</p> <p>Il faudra encore du temps pour que les droits des enfants porteurs de handicaps soient reconnus.</p>
Réduction des frais d'écolage	La plupart des établissements préscolaires privés et la FMPS proposent des frais d'écolage préférentiels pour les enfants des enseignants.	Cette mesure reste très limitée, elle pourrait être élargie à d'autres grands corps professionnels (oncf, secteur bancaire, assurance, call center...) en contrepartie d'une éducation préscolaire de qualité
Gratuité de la préscolarisation pour les familles en situation précaire	<p>La plupart des établissements préscolaires privés ont dans leurs effectifs, des enfants pris en charge gratuitement (enfants du personnel d'entretien, enfants en situation précaire...)</p> <p>Ce réseau de solidarité souvent souterrain permet à un nombre non négligeable d'enfants de bénéficier d'une préscolarisation.</p>	C'est une gratuité basée sur le bon vouloir et la générosité des chefs d'établissements. Elle est difficilement quantifiable et mériterait d'être mise au grand jour pour que des quotas de gratuité puissent être retenus sur des bases plus rationnelles.

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES NATIONALES (suite)

Au niveau de la formation

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Formation des éducatrices du préscolaire	<p>Il faut saluer le fait que pour certains opérateurs la formation des éducateurs du préscolaire est un élément incontournable sur lequel ils n'hésitent pas à investir.</p> <p>De multiples expériences de formation se sont développées dans tout le pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formation initiale des éducateurs • formation sur le tas des éducateurs • formation à thème « selon les opportunités du moment » 	<p>Ces pratiques de formation qui ont le mérite d'exister constituent un ensemble très hétéroclite en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du manque de formateurs de formateurs préscolaires identifiés et formés. • De l'absence d'une homogénéisation de la formation sur la base d'une vision unifiée du préscolaire. <p>Le départ des éducatrices, une fois formées, pour des raisons multiples reste très problématique.</p>
Réseau groupe petite enfance	<p>Un groupe de travail dit « GPE » groupe petite enfance rassemblant des directeurs, responsables pédagogiques et des éducatrices du préscolaire de plusieurs villes du Maroc forment un réseau d'une vingtaine d'établissements.</p> <p>Celui-ci se réunit une journée par mois pour approfondir des thèmes théoriques et pratiques concernant l'éducation préscolaire au Maroc.</p> <p>Ce groupe fondé et animé par l'équipe ATFALE fonctionne depuis une vingtaine d'années.</p> <p>Il permet d'offrir des lieux de stage performants lors de la formation initiale et sur le tas des éducateurs du préscolaire.</p>	<p>Les établissements impliqués dans le groupe petite enfance se situent sur l'axe Settat, Casablanca, Rabat/Salé, Kénitra ce qui rend difficile et coûteux la possibilité d'organiser des stages pour un grand nombre d'éducateurs en dehors de cette zone géographique.</p>
Développement des centres de ressources	<p>Les centres de ressources sont des espaces de formation, d'échanges et de documentation pour les éducateurs du préscolaire qui ont été développés dans toutes les délégations du Maroc.</p> <p>Chaque centre développe un programme de formation annuel pour les éducateurs de son secteur.</p> <p>Ces formations sur le tas d'un niveau irrégulier permettent la rencontre et l'échange entre les éducateurs</p>	<p>Certains centres de ressources sont plus dynamiques que d'autres. Il faut veiller à ce qu'ils s'adressent prioritairement aux éducateurs qui accueillent des enfants économiquement défavorisés comme cela était prévu au moment de leur création dans le cadre du projet Ministère de l'Education Nationale / ATFALE.</p>

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES NATIONALES (suite)

Au niveau de la production et de la recherche

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Production et diffusion de la Collection ATFALE pour le préscolaire	<p>C'est un ensemble de documents élaborés par des chercheurs et des spécialistes de la petite enfance à partir de recherches-actions menées dans les divers types de préscolaire au Maroc et qui développe une vision de l'éducation préscolaire.</p> <p>Cette production pédagogique aborde les différents champs disciplinaires du préscolaire et répond aux questions théoriques et pratiques des formateurs et des éducateurs qui exercent leur métier sans bénéficier de formation.</p> <p>Cette collection, qui existe depuis une quinzaine d'années, a été validée par le MEN. Elle continue à être diffusée sur tout le territoire et constitue actuellement une des principales références pour tous les opérateurs du préscolaire.</p>	Cette collection nécessite d'être revue et enrichie en permanence pour accompagner l'évolution de l'éducation préscolaire à la lumière des données scientifiques en permanente évolution.
Production de livrets d'activités pour les enfants	<p>Plusieurs opérateurs ont développés des livrets d'activités pour les enfants afin de guider le travail de l'éducateur au quotidien.</p> <p>C'est une façon de contourner l'absence de sa formation.</p>	Ces livrets sont souvent porteurs d'une vision très classique du préscolaire axé principalement sur lire, écrire et compter.
Organisation de manifestations et de rencontres scientifiques autour du préscolaire	<p>La faculté des Sciences de l'Education en partenariat avec ATFALE a organisé de multiples évènements nationaux et internationaux permettant la diffusion de la recherche auprès des décideurs, des formateurs et des éducateurs.</p> <p>La plupart de ces travaux ont donné lieu à des publications.</p> <p>La Fondation Zakoura a également organisé un colloque international sur l'éducation préscolaire.</p>	Ces activités scientifiques restent très insuffisantes dans le paysage du préscolaire marocain

LES EXPERIENCES DE BONNES PRATIQUES NATIONALES (suite)

Au niveau pédagogique

INDICATEURS IDENTIFIÉS	COMMENTAIRES	LIMITES
Organisation de séances d'éducation parentale	<p>L'éducation parentale est pratiquée avec généralement 3 objectifs principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la culture générale des parents (santé, protection de l'environnement, information sur la loi...); • Développer leurs compétences éducatives pour une meilleure prise en charge du développement de leurs enfants ; • Créer des liens et une collaboration positive avec l'institution éducative de leurs enfants. <p>Elle renforce la qualité de l'éducation du jeune enfant.</p>	Le niveau académique de l'éducatrice ne lui permet pas toujours d'assurer l'éducation parentale.
Usage de la langue maternelle	<p>La majorité des classes préscolaires fonctionne dans la langue maternelle de l'enfant. Cette pratique permet de mettre l'enfant en sécurité linguistique et émotionnelle.</p>	Beaucoup d'éducateurs ne comprennent pas l'importance du développement de la fonction langage et brûlent les étapes en imposant trop tôt des apprentissages scolaires que l'enfant n'est pas en mesure d'intégrer en arabe classique.
Pratique d'une langue étrangère	<p>Chaque fois que les ressources humaines le permettent, les établissements optent pour un enseignement bilingue (arabe/français).</p> <p>Ceci a permis le développement d'une multitude d'expériences autour de l'usage des langues qui constitue une véritable richesse très largement sous-exploitée : Immersion totale en français, 50% arabe et 50% français, ...</p>	L'apprentissage du français est tributaire du niveau linguistique des éducateurs et pénalise généralement les enfants issus des milieux défavorisés.
Usage de la technologie numérique	<p>Quelques groupes tentent de promouvoir l'introduction des outils informatiques dans les établissements particulièrement urbains.</p> <p>L'usage de la technologie numérique est important pour les enfants en âge préscolaire car ils seront les utilisateurs de cette technologie.</p>	L'usage du numérique par des éducateurs sans formation limite l'intérêt de cet outil et pose la question éthique de la possibilité de la généralisation à tous les enfants.



CHAPITRE 5 :

LEVIERS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE

Le Conseil supérieur de l'éducation, la formation et la recherche scientifique recommande l'adoption d'une vision éducative novatrice qui s'articule autour de trois composantes principales : institutionnelle, pédagogique et organisationnelle. L'enfant y devient acteur de son propre apprentissage et non plus un simple consommateur d'activités éducatives. L'éducateur est appelé pour sa part à concentrer son action sur trois missions principales : l'éducation, la socialisation et la protection. Cette vision implique bien entendu d'opérer des ruptures qualitatives, qui devront être dûment bouclées au terme des dix prochaines années.

Les leviers et recommandations du Conseil sont déclinés comme suit :

1. Une dénomination unique : cette étape éducative doit s'adosser à une vision novatrice et moderne de l'enseignement préscolaire, une vision unifiée, harmonisée et partagée par tous les intervenants, contrairement à ce qui prévaut actuellement : enseignement préscolaire traditionnel, enseignement préscolaire moderne, enseignement préscolaire public ;
2. La mise en place de l'obligation de l'enseignement préscolaire, en vue de sa généralisation à l'horizon des dix prochaines années ;
3. La révision globale des textes juridiques actuels en les adaptant à la vision éducative rénovée ;
4. Le rattachement de l'enseignement préscolaire à l'enseignement primaire dans le cadre d'un cursus éducatif intégré ;
5. L'adoption d'une vision éducative rénovée et intégrée qui s'appuie sur un fondement scientifique et dont le caractère novateur se reflète dans les finalités et les objectifs poursuivis, les domaines de spécialisation, la professionnalisation de la formation, les programmes, curricula et méthodes, la langue et l'éducation parentale ;
6. L'unification du cadre référentiel normatif pour le préscolaire sur la base d'une approche

conciliant la convergence des objectifs avec la pluralité des modalités de terrain ;

7. La mise en place d'une échelle standard de qualité, basée sur la vision éducative rénovée ;
8. Une tutelle unique et un cadre institutionnel basé sur la bonne gouvernance, qui place l'intérêt de l'enfant au-dessus de toute autre considération ;
9. L'octroi de ressources financières suffisantes à l'enseignement préscolaire, eu égard au fait qu'il s'agit d'un investissement à fort rendement, tant personnel, que social et économique.

Ces leviers et recommandations proposés visent à positionner l'enseignement préscolaire au cœur de la vision éducative rénovée, laquelle est un tout inaliénable qui n'admet aucun fractionnement.

Le Conseil propose à cet effet, les mesures suivantes :

5.1. Au niveau de la vision globale

1. L'enseignement préscolaire devra être érigé au statut d'une cause nationale à laquelle l'Etat marocain est appelé à accorder la priorité dans ses politiques publiques et dans ses programmes d'action. Il est également essentiel de souligner qu'il est du devoir de l'Etat de rendre disponible une offre éducative publique de qualité et accessible à tous les enfants éligibles à ce cycle ;
2. L'enseignement préscolaire est un investissement public qui garantit le développement de l'enfant dans la perspective de promouvoir ses dons et de valoriser le rendement des structures éducatives et de formation fondamentales pour les générations futures, à moyen et à long termes ;
3. L'Etat est responsable de la gratuité de l'enseignement préscolaire pour tous ;
4. L'égalité des chances en matière d'accessibilité et de qualité doit être garantie à tous les enfants sans aucune discrimination. Pour

- ce faire, l'Etat devra s'engager à assurer la formation appropriée aux cadres administratifs et pédagogiques concernés par l'éducation au profit de cette tranche d'âge ;
5. L'école publique assume un rôle essentiel dans ce domaine. L'enseignement privé est appelé à contribuer à ce service public dans un souci de préservation du principe de l'égalité des chances et de la qualité, notamment dans les régions enclavées et déficitaires en la matière ;
6. L'enseignement préscolaire doit être considéré comme une composante d'une vision globale et exhaustive de l'enfant, laquelle prend en compte son développement cognitif, affectif et social, par le biais d'une démarche pédagogique qui vise à renforcer en lui les capacités d'éveil, de construction de la personnalité et de la créativité ;
7. La dénomination d'enseignement préscolaire est consacrée, mais elle est assortie de son acceptation en tant qu'éducation préscolaire. Elle devra refléter une vision dûment novatrice dans sa dimension éducative et pédagogique et se démarquer de l'acceptation littérale du terme « enseignement » ;
8. La typologie des établissements éducatifs devra être revisitée pour qu'elle réponde à des critères de qualité et se conforme aux valeurs de l'équité, de la démocratie, du respect du genre et du savoir pour tous ;
9. Le Ministère en charge de l'Education nationale est tenu d'arrimer, à brève échéance, ce cycle éducatif à l'enseignement primaire, en sa qualité de composante de l'enseignement obligatoire et en tant que jalon d'un processus pédagogique décliné en deux séquences : l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire ; tout en tenant compte des spécificités de chacune de ces séquences ;
10. Le statut juridique et institutionnel de l'enseignement préscolaire devra être révisé en vue de consacrer explicitement son caractère obligatoire dans la perspective de le généraliser au terme des dix prochaines années, conformément à la vision éducative rénovée ;
11. L'état des lieux de la prime enfance au Maroc doit être, à brève échéance, cartographié de manière fine et dynamique en vue de cerner rigoureusement ses effectifs, ses spécificités, ses besoins, à court, moyen et long termes et de se constituer une vision globale fidèle de la réalité de cette tranche d'âge au Maroc.
12. La cadence de la généralisation de l'enseignement préscolaire doit être accélérée dans l'ensemble des régions rurales et déficitaires et son développement devra être assuré aux niveaux local et régional, en prenant en compte les exigences qualitatives appropriées. Pour ce faire, les dispositions pertinentes devront être activées notamment à travers les leviers suivants : l'aménagement du temps éducatif et la ventilation judicieuse du budget-temps selon les conditions climatiques et l'accessibilité géographique, l'optimisation de l'utilisation des espaces susceptibles d'accueillir ce type d'éducation, le renforcement des capacités de l'encadrement de cet enseignement et leur adaptation aux réalités du terrain et aux besoins des enfants y vivant ;
13. Les collectivités territoriales se doivent d'assumer pleinement leurs responsabilités pour une réelle promotion de l'enseignement préscolaire en le généralisant et en améliorant les prestations ;
14. L'éducation parentale devra être valorisée en tant que composante essentielle dans l'éducation des enfants et leur préparation à l'accès aux premières structures institutionnelles de la société et à interagir avec elles tout au long de la vie, à travers l'aménagement d'espaces communs et de passerelles dynamiques entre l'institution de la famille et l'institution de l'enseignement.

5.2. Au niveau du caractère obligatoire du préscolaire

15. L'Etat et la famille, sont tenus, par la force de la loi, de veiller à assurer l'accès de l'ensemble des enfants âgés entre 4 et 5 ans révolus à l'enseignement préscolaire, dans des établissements modernes astreints à remplir les conditions de l'équité, de l'égalité des chances et de la qualité pour tous.

16. L'Etat est astreint, conformément à la vision éducative rénovée, à :

- Garantir l'égalité des chances dans l'accès aux établissements d'enseignement préscolaire de tous les enfants éligibles, sans discrimination d'aucune sorte, en prenant en compte leurs besoins, leurs spécificités et en veillant sur l'équité entre toutes les régions et tous les territoires ;
- Fournir les espaces institutionnels adaptés à l'accueil de tous les enfants concernés par ce cycle, sans aucune discrimination, et en observant le principe de l'égalité des chances ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager l'enseignement préscolaire destiné aux enfants issus des catégories sociales les plus exposées aux conditions de précarité ;
- Etendre la généralisation de l'enseignement préscolaire aux 56,20 % des enfants qui en sont privés et œuvrer pour l'amélioration de sa qualité pour les 43,80 % qui en bénéficient actuellement ;
- Adopter une démarche progressive pour assurer la généralisation et le caractère obligatoire de ce cycle éducatif en veillant toutefois à ne pas dépasser l'échéancier fixé des dix prochaines années ;
- Elaborer un cadre référentiel des compétences et une grille d'évaluation standard pour tous les enfants ;
- Contrôler la formation et l'encadrer du point de vue juridique et organisationnel, et veiller

sur l'application des orientations éducatives et pédagogiques pour consacrer son caractère astreignant dans le secteur et le sanctuariser contre les tiraillements à caractère idéologique ou commercial, ainsi que contre tous types d'intervention qui ne respectent pas les principes de l'équité, de l'égalité des chances et de la qualité pour tous ;

- Adopter une grille standard pour l'évaluation de la qualité définissant l'ensemble des critères et conditions à remplir pour l'obtention d'une autorisation d'exercer pour les établissements demandeurs, dont notamment les espaces éducatifs, la formation, les effectifs par classe, les activités organisées au sein de l'établissement, l'usage de la langue, etc. ;
- Elaborer une échelle d'évaluation standard pour apprécier la qualité de l'ensemble des établissements éducatifs sur des critères précis dont le respect des droits et besoins des enfants, l'intégration des données scientifiques, l'établissement de relations pédagogiques fondées sur des approches participatives et des méthodes interactives, la formation des ressources humaines, la mutualisation des efforts des intervenants pédagogiques, l'adhésion des familles et l'harmonisation de ces critères avec les choix politiques du pays (démocratie, équité, égalité...), ainsi que des dispositifs d'évaluation des acquis qualitatifs destinés à contribuer à la professionnalisation des métiers de l'enseignement préscolaire ;
- Décréter l'obligation de la visite médicale pour les enfants en période préscolaire, dans l'ensemble des établissements, afin de diagnostiquer d'éventuelles déficiences psychomotrices et d'entamer leur prise en charge ;
- Interdire toutes formes de violence à l'endroit des enfants et mettre en place les bases d'une éducation positive garantissant un traitement bienveillant à leur égard ;

- Faire obligation aux collectivités territoriales, dans le cadre de la régionalisation avancée, d'ouvrir des classes et des établissements éducatifs, conformément aux critères énoncés ci-dessus, et d'assurer leur maintenance et leur équipement, alors que les charges de la gestion et du contrôle sont assumées par l'Etat;
- Affecter une dotation suffisante dans le budget général de l'Etat à la recherche et à l'innovation en matière d'enseignement préscolaire sur la base d'objectifs et de cahiers des charges précis.

17. La promotion de l'enseignement préscolaire est une responsabilité sociale pour les entreprises travaillant dans chaque région.

5.3. Au niveau des curricula, des programmes et des supports pédagogiques

18. La révision globale des curricula et des supports pédagogiques en vigueur en vue de les harmoniser avec le modèle pédagogique rénové relatif à l'enseignement préscolaire et de les adapter aux innovations scientifiques intervenues en matière pédagogique ;

19. Les cadres référentiels éducatif et pédagogique doivent être uniformisés et généralisés à tous les établissements, quelle que soit le département qui en assure la tutelle. Cependant, leur mise en œuvre devra veiller à la diversification et à la pluralité des approches de manière à ce qu'elles optimisent la mise à profit de l'environnement culturel et des opportunités disponibles localement ;

20. L'ensemble des établissements de l'enseignement préscolaire devra être soumis à la régulation, au contrôle, à l'évaluation et à la reddition des comptes ;

21. Les outils technologiques devront être adaptés à l'enseignement préscolaire dans le respect des capacités de l'enfant et de ses besoins cognitifs et éducatifs. L'usage de ces

outils devra veiller à aider l'enfant en matière d'ouverture sur les savoirs, de développement de ses capacités sensorimotrices et de perfectionnement de ses dons et de sa créativité ;

22. Des «malettes pédagogiques» doivent être produites à condition qu'elles soient adaptées aux besoins de cette tranche d'âge et aux spécificités territoriales et contextuelles de l'environnement des établissements du préscolaire ;

23. Les activités pédagogiques et la littérature enfantine devront être encouragées par le biais de la proposition de livres, de contes, de nouvelles attractifs tant du point de vue des contenus que de l'iconographie et de la forme esthétique. Ces supports devront également être porteurs de valeurs humanistes auxquelles l'enfant pourra s'identifier.

5.4. A propos de la langue

24. Il convient de mettre en valeur les premiers acquis linguistiques et culturels de l'enfant et d'intégrer :

- La langue arabe ;
- La langue française ;
- Focaliser sur la communication orale compte tenu de la nature de cette phase éducative.

5.5. Au niveau de la formation

25. Mettre en place un cursus pour la formation dans le secteur de l'enseignement préscolaire prenant en compte les exigences de ce cycle éducatif ainsi que les prescriptions de la vision éducative rénovée dans son ensemble. Cette formation concerne essentiellement les compétences suivantes : la pédagogie, la gestion, la supervision, l'encadrement, le contrôle, le conseil, la production scientifique et pédagogique ;

26. Pour obtenir une formation aux normes, moderne et de qualité, il convient de réunir les conditions suivantes :

- L'engagement de l'Etat à assurer une formation supérieure spécialisée en matière d'enseignement préscolaire au profit de l'ensemble des cadres administratifs et pédagogiques impliqués dans ce cycle éducatif ;
- L'unité des objectifs et la pluralité des approches et des méthodes de formation devront être consacrés ;
- La formation doit être enrichie par la mise à profit de la dimension culturelle dans le référentiel relatif aux métiers de l'éducation-formation et de la gestion ;
- La mise en place de programmes de formation continue et de renforcement des capacités, sur le lieu de travail, sur des critères scientifiques, comme période transitoire pour l'ensemble des compétences exerçant dans les métiers de la pédagogie, de la formation et de la gestion du préscolaire, avant de faire reconnaître leurs acquis professionnels en bonne et due forme.

5.6. A propos de l'éducateur

- 27.** L'éducateur assume une mission centrale dans l'enseignement préscolaire. Ses fonctions se déclinent en trois volets : la pédagogie, l'éducation et la protection.

Considérant l'état des lieux et les besoins des personnels en exercice actuellement, d'une part, et de l'autre ceux des nouvelles recrues, il convient d'adapter les cursus de formation aux deux types de personnels en vue de les intégrer progressivement dans un référentiel commun, à travers des programmes de perfectionnement et un suivi régulier.

5.7. Au niveau de l'accès au métier

Pour l'accès aux métiers du préscolaire le Conseil recommande :

28. Concernant le formateur ou la formatrice :

Profil : Diplôme universitaire équivalent au moins au Master (ou expérience professionnelle

dans le secteur reconnue en tant que période transitoire), ainsi que l'adhésion à une équipe de recherche appliquée dans le domaine dans la perspective de créer un référentiel de formation pour l'ensemble des acteurs du secteur ;

29. Concernant l'éducateur ou l'éducatrice :

Profil : Licence en enseignement préscolaire (et dans une phase transitoire, une licence en sciences de l'éducation, sciences humaines, sciences sociales ou sciences exactes), plus une formation spécialisée reconnue d'un an ;

30. Concernant les auxiliaires éducatifs :

Profil : Baccalauréat plus deux ans, tous diplômes en enseignement préscolaire ou autre en relation avec l'assistanat social ;

31. Concernant le superviseur éducatif :

Profil : Licence en enseignement préscolaire plus expérience professionnelle d'au moins quatre ans dans le domaine, avec au terme de cette période un examen pratique ;

32. Concernant le directeur ou la directrice :

Profil : Diplôme universitaire équivalent au moins à la licence et une expérience professionnelle en gestion administrative, bonne connaissance spécialisée en petite enfance ;

33. Concernant le conseiller ou la conseillère pédagogique :

Profil : Diplôme universitaire équivalent au moins à la licence et bonne connaissance spécialisée en petite enfance.

5.8. Au niveau de la gouvernance

- 34.** Le Ministère en charge de l'Education nationale assume la tutelle sur ce cycle éducatif selon des modalités compatibles avec les exigences de l'enseignement préscolaire.

Cette tutelle du département de l'Education nationale implique notamment les dispositions suivantes :

- Uniformisation de la vision éducative rénovée et globale et harmonisation totale des modalités d'intervention pour l'ensemble des départements gouvernementaux concernés, pour le secteur privé et les associations engagées dans le secteur ;
 - Unification du corpus des textes juridiques et réglementaires relatifs à l'enseignement préscolaire et leur adaptation à la vision éducative rénovée dans sa globalité ;
 - Garantie de la généralisation de la qualité pour l'enseignement préscolaire et mise en œuvre de son caractère obligatoire ;
 - Mise en œuvre de la vision éducative rénovée dans l'encadrement de l'ensemble des pratiques de terrain à travers la promulgation des textes réglementaires correspondants;
 - Réhabilitation des institutions éducatives en activité, dans toutes leurs dimensions, en vue de les amener à se conformer aux critères en vigueur dans la vision éducative rénovée, à court terme (3 ans) ;
 - Standardisation des métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion dans le cycle préscolaire ;
 - Uniformisation du référentiel d'intervention dans le secteur aux niveaux de la pédagogie, de la formation, de l'encadrement et du contrôle ;
 - Contrôle par les soins de l'Etat et des autorités gouvernementales qualifiées de l'ensemble des intervenants dans le secteur, sur la base d'un cadre contractuel contraignant qui oblige ces acteurs à se conformer avec le cadre référentiel normatif national de ce modèle pédagogique et à respecter les prescriptions institutionnelles, organisationnelles, pédagogiques et d'encadrement prévues pour ce cycle éducatif ;
 - Développement d'une application informatique pour la gestion administrative, financière, humaine, pédagogique et logistique des entités de cet enseignement en vue de mutualiser les bonnes pratiques et de coordonner les efforts des acteurs engagés dans ce secteur ;
 - Elaboration d'un statut intégré et incitatif pour les métiers de l'enseignement préscolaire ;
 - Octroi d'un label de qualité, limité dans le temps, aux établissements éducatifs qui respectent les critères de la vision éducative rénovée pour l'enseignement préscolaire ;
 - Evaluation, régulation et mobilisation des acteurs ;
 - Investissement continu dans la recherche scientifique sur la petite enfance afin d'accompagner les innovations internationales en la matière et d'assurer la mise à niveau et la promotion globale du secteur ;
 - Consécration des bonnes pratiques et des expérimentations abouties et exemplaires au Maroc afin d'en faire des prototypes référentiels en la matière ;
 - Investissement judicieux dans l'innovation pédagogique sur les thématiques de l'enseignement préscolaire et de la petite enfance ;
 - Application au processus de la mise en œuvre de ce chantier des mêmes dispositions de suivi et d'évaluation des différentes autres composantes du système éducatif et des chantiers de la réforme.
- 35.** Les collectivités territoriales devront être dotées des ressources et des compétences nécessaires et du renforcement régulier de leurs capacités afin d'être en mesure de suivre et de développer l'offre en éducation préscolaire au niveau de leurs régions respectives, dans le cadre d'une contribution effective de ces entités territoriales à l'effort de généralisation obligatoire de ce cycle d'enseignement.

5.9. Au niveau du financement

Conscient que la question du financement appelle une étude approfondie et rigoureuse qui prenne en compte les nouveautés de ce secteur éducatif et des interdépendances avec les autres cycles éducatifs ultérieurs, le Conseil se contente, à ce stade, d'esquisser les orientations générales suivantes :

- 36.** Le financement de l'enseignement préscolaire relève de la responsabilité de l'Etat. Il est gratuit pour les familles dont les enfants sont inscrits dans les établissements publics. Une dotation financière suffisante doit lui être consacrée dans le budget général de l'Etat afin de garantir l'égalité des chances et l'équité au profit de l'ensemble des enfants et partant du principe que ce cycle éducatif représente un investissement et un fondement pour tout projet de réforme.
- 37.** L'élaboration, à brève échéance, d'un modèle économique fiable pour l'enseignement préscolaire afin de donner la crédibilité nécessaire à la mise en œuvre des dispositions relatives à ce cycle éducatif dans le présent avis ;
- 38.** La détermination, par l'Etat, des prévisions budgétaires nécessaires à la mise en place d'un enseignement préscolaire répondant au mieux aux prescriptions de la vision éducative rénovée dans sa globalité ;
- 39.** La mise en place des mécanismes à même d'impliquer progressivement les collectivités territoriales dans l'effort de généralisation de cet enseignement en tenant compte des critères de qualité, d'amélioration du niveau des prestations, de garantie des infrastructures nécessaires, des espaces d'accueil, de l'hygiène exigée, du transport scolaire, des équipements et de la maintenance.

CONCLUSION

LA PETITE ENFANCE : UN CHANTIER NATIONAL QUI APPELLE UNE VOLONTE POLITIQUE ET UN ENGAGEMENT COLLECTIF

L'investissement dans l'éducation et dans la petite enfance au premier degré, est l'investissement qui représente la plus grande « rentabilité » pour la société et le plus puissant facteur pour la réduction de la déperdition scolaire. Il permet de préserver la santé psychique et affective de l'enfant, de développer sa personnalité et de le prémunir contre les risques de rupture de sa scolarité. Il permet, par là même, de préparer du mieux possible le citoyen de demain capable de s'intégrer dans tous les aspects de la vie.

La promotion de l'enseignement scolaire représente un vaste chantier qui ne peut être mené à bien qu'avec une volonté politique énergique soucieuse de développer une vision globale de la prise en charge de la petite enfance et de faire montre d'une solide détermination pour la mise en œuvre de la vision éducative rénovée, à travers l'élaboration de stratégies efficientes en la matière et la mobilisation des ressources financières suffisantes et durables à cet effet.

L'effort de valorisation de la qualité de l'éducation, à commencer par ce cycle éducatif fondamental, constitue une entreprise nationale qui appelle l'engagement de tous à la traduction dans les faits de la vision éducative rénovée dans sa globalité et à la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Ce sera là le prix à payer si l'on veut réellement réaliser l'égalité des chances pour l'ensemble des enfants et assurer les conditions d'épanouissement individuel et social pour les générations futures, à travers le Royaume.



BIBLIOGRAPHIE

TEXTES DE REFERENCES

- La Constitution du Royaume du Maroc, Edition 2011, Secrétariat général du Gouvernement.
- Discours Royal du Trône du 30 juillet 1999.
- Discours Royal du 20 août 2004.
- Discours Royal du 20 Août 2012
- Discours Royal du 20 août 2013
- Convention des droits de l'enfant, 1989
- Charte nationale d'éducation et de formation, Royaume du Maroc, 1999
- Livre blanc, MEN, 2001
- La vision stratégique de la réforme 2015-2030
- Le plan de développement durable pour l'an 2030
- Annuaire statistique du Maroc, 2006 - 2016

REFERENCES EN FRANÇAIS

- ADAMU-ISSAH et al. (2007) ; Ministère de l'Education du Ghana, conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Dans Rapport mondial de l'EPT ;
- ANCTP (2006) « La case des tout-petits, une expérience novatrice de prise en charge de la petite enfance », Dakar ;
- BERDOUZI, M.(2000) «Rénover l'enseignement: de la charte aux actes» édition Renouveau, Rabat ;
- BOUZOUBAA K. (1997) «Une innovation pédagogique dans le préscolaire coranique au Maroc», contribution à un ouvrage collectif de l'Harmattan.
- BREAUTE, M., RAYNA, S. (1997) «Diffusion des acquis de la recherche : une recherche-action avec des praticiens de la petite enfance ». L'éducation préscolaire INRP, Revue Française de pédagogie n°119, Avril-Juin.
- CHEDATI, B., FAIQ, M., «L'enseignement préscolaire, diagnostic et perspectives », Mai 2003, MEN/COSEF.
- CHEDATI, B., FAIQ, M., (2003): «L'Enseignement Préscolaire, Etat des Lieux », COSEF/MENJ.
- COMMISSION SPECIALE EDUCATION – FORMATION, «Contribution du réseau d'experts nationaux sur la situation actuelle et les voies de rénovation de l'éducation et la formation », COSEF, Document 8 et 9, Août 2000.
- Collection ATFALE pour le préscolaire (2007), Ed. ATFALE, Rabat ;
- DPRE-PDEF (2008) « Rapport national sur la situation de l'éducation », ME/Dakar ;
- EL ANDALOUSSI, K. « Le Projet ATFALE : une expérience d'innovation dans l'éducation préscolaire au Maroc» Actes du premier colloque maghrébin sur l'éducation préscolaire, théories et pratiques ». Université Mohamed V, Faculté des Sciences de l'Education, ATFALE, Rabat, Février 1992.
- EL ANDALOUSSI, B. (1998) : « La Situation du Préscolaire au Maroc »; Actes du colloque international sur l'éducation préscolaire: problématiques et perspectives ; ATFALE/ F.S.E. /Services Culturels Français / Fondation Bernard Van Leer; Rabat.
- EL ANDALOUSSI, B. (2001) «Puniton et violence à l'école», UNICEF/ATFALE, Maroc
- EL ANDALOUSSI, K. (1995) :« Développement de la recherche-action et contribution à l'innovation de l'éducation préscolaire au Maroc »; Thèse d'Etat, U. de Mons.
- EL ANDALOUSSI, K. (1999) : « Petite enfance et éducation préscolaire au Maroc » in Culture, enfance et éducation préscolaire; UNESCO, Université Paris-Nord, INRP ;
- EL ANDALOUSSI, K. « Recherche-action Sciences Développement Démocratie», Edition Publisud, Paris 2000.
- EL ANDALOUSSI, K. (2006): « Développement de l'éducation préscolaire: Réalités et Perspectives » in 50 ans de développement humain au Maroc, perspectives 2025, HDR 50;

- EL ANDALOUSSI, K. et FAIQ M. (2007) « La situation du préscolaire : Importance, Diagnostic et Vision pédagogique », Etudes du Conseil Supérieur de l'Enseignement, Rabat ;
- EL ANDALOUSSI, K., FAIQ M. EL ANDALOUSSI, B. ERGHOUNI E., BENJELLOUNE L. (2007) Référentiel de compétences pour le préscolaire, Faculté des Sciences de l'Education, ATFALE, Rabat ;
- EL AYADI, M. «De l'enseignement religieux», PROLOGUE, n° 21, 2000-2001.
- FAIQ, M. ; CHEDATI, B. (2003) : Stratégie de développement du préscolaire au Maroc, MEN/COSEF ;
- FAIQ, M (2000) : « Le préscolaire au Maroc, Situation actuelle et perspectives »; in Contribution du réseau d'experts nationaux sur la situation actuelle et les voies de rénovation de l'éducation et la formation, COSEF, Tome 1 ;
- FAIQ, M., CHEDATI, B. , «Une approche stratégique pour le développement de l'éducation préscolaire» Juin 2003, MEN/COSEF.
- GUEGUEN, C. (2015) « Pour une enfance heureuse : repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau », Ed. R. Lafont ;
- PROLOGUES, « Quel avenir pour l'éducation au Maroc ? à propos de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation », N° 21, Automne 2001.
- MERROUNI, M., « Le collège musulman de Fès (1914-1956) », Thèse de Ph. D Université de Montréal, Faculté des Sciences de l'Education, Montréal, 1981.
- RAYNA S. ET COL. « L'éducation préscolaire, quels objectifs pédagogiques ?» Nathan, INRP, Paris, 1996.
- TRINQUIER, M.P. ET POUDON, M.T. « Le préscolaire en question : questions sur les pratiques ». Les dossiers des sciences de l'éducation. PUM, n°7, 2002.

RAPPORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- Banque Mondiale, (2001) « Mise à jour de la pauvreté », Volume I : Rapport n° 21506-MOR, Rapport principal Royaume du Maroc.
- Banque Mondiale, (2002) « Note sur la Protection sociale » Rapport n° 21506-MOR Rapport principal Royaume du Maroc.
- Haut-Commissariat au Plan, (2015), « Résultats de l'enquête nationale sur l'enseignement préscolaire », Royaume du Maroc.
- PNUD, (2002), « Créer des opportunités pour les générations futures. » Rapport arabe sur le développement humain.
- PNUD, (2003). « Gouvernance et accélération du développement humain» Rapport de développement humain.
- PNUD, édition ECONOMICA, (2003). « Les objectifs du millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine », Rapport mondial sur le développement humain.
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, « Rapport de Synthèse du Programme d'urgence 2009-2012 », Royaume du Maroc.
- UNESCO, (2003) « Genre et éducation pour tous, le pari de l'égalité » Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous.
- UNESCO (2005) « L'exigence de la qualité». Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous.
- UNESCO/WCECCE (2010), « L'éducation et la protection de la petite enfance en Asie et dans le pacifique » Rapport régional.
- UNESCO, (2012) Education Pour Tous, Rapport régional pour les Etats arabes, Paris.
- UNESCO, (2012) Education Pour Tous, Rapport régional pour l'Asie pacifique, Paris.

- UNESCO, (2012) Education Pour Tous, Rapport régional pour l'Afrique subsaharienne, Paris.
- UNESCO, (2016) « Créer des avenir durables pour tous : L'éducation pour les peuples et la planète » Rapport mondial de suivi sur l'éducation.

CONGRES ET COLLOQUES NATIONAUX

- «Le Préscolaire, Théorie et Pratique », Premier Colloque Maghrébin, Université Mohamed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Education/ ATFALE / FBVL / UNICEF, 1992, Rabat.
- « Journées Audiovisuelles internationales sur le Préscolaire», Université Mohammed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Education/ ATFALE/ FBVL/Ambassade de France, 1994. Rabat.
- « Colloque international sur l'éducation préscolaire ». Université Mohamed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Education/ ATFALE/ FBVL/ Ambassade de France, 1997. Rabat.
- « Colloque international sur l'éducation : le chemin de la réussite » Fondation Zakoura, 2013, Casablanca ;
- « La violence éducative ordinaire : Définir, repérer et prévenir dans un contexte de respect et de diversité » Journées d'études internationales, Université Mohammed V, ATFALE/ UNICEF. 2016, Rabat.

REFERENCES EN ANGLAIS

- Arab Regional (2010) «Conference on early Childhood Care and education: from Policy to Action», Damascus, Syria.
- CARNEIRO, Pedro Manuel; HECKMAN, James J (2003): «Human Capital Policy», National Bureau of Economic Research, Cambridge Massachusetts, February.
- CUNHA, F.; HECKMAN J.; LOCHNER, L.; MASTEROV, D.V, (2005): «Interpreting Evidence of Life-Cycle Skill Formation»; IZA Discussion paper series (report n° 1575); Institute for the Study of Labor; Bonn, Germany.
- EL-KOGALI S., KRAFTT C. (2015) « Expanding opportunities for the next generation: Early childhood development in the Middle East and North Africa», World Bank, Washington DC.
- EVANS, J.L. ET MYERS R. (2000). « Earlychildhood counts ». World Bank Institute.
- GAAG, Van Der, (2002) « From child development to human development», in M E Young ed, : from early child development to human development, investing in our children's future, World Bank, Washington DC.
- HECKMAN J. J. (2000): « Policies to Foster Human Capital », Joint Center Poverty Research, Northwestern University, University of Chicago.
- HYDE, Karin A. (2006): « Investing in Early Childhood Development, the potential benefits and cost savings », ADEA Biennale (Association for the Development of Education in Africa) International Institute for Educational Planning, Paris.
- JOSÉ JUAN A.A., « Quality of life and child development », FONDATION BERNARD VAN LEER, Working paper in Early child development, N° 20, November 1996.
- MUSTARD, J. Fraser (2004): « Experience-Based Brain Development – Its Effect on Health, Learning and Behaviour » CIAR.
- SHONKOFF, Jack P.; PHILLIPS, Deborah A.(2000): « From Neurons to Neighborhoods. The Science of Early Child Development », National Academy Press, Washington,.
- YOUNG, Mary Eming (2002) «From Early Child Development to Human Development, investing in our children's future», World Bank, Washington DC march.
- YOUNG, Mary Eming,Linda M. RICHARDSON, (2007) «Early childhood from measurement to Action, a priority for growth and equity», World Bank, Washington DC.





ملتقى شارع علال الفاسي وشارع الميلية

ص.ب 6535، الرباط - المعاهد

Angle avenues AL MELIA et ALLAL EL FASSI
BP 6535, Rabat - Instituts

Tél. : + (212) (0) 537 77 44 25

Fax : + (212) (0) 537 77 46 12

www.csefrs.ma

